



SECRETARIAT GÉNÉRAL
DE LA PRÉSIDENTE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE
L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTRELEC)

Réalisé par



Mai 2018

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
NOTE DE SYNTHÈSE POUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE	5
NOTE DE SYNTHÈSE POUR LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT	6
I. INTRODUCTION	11
II. BREF APERÇU DE CONTRELEC.....	12
2.1. Rappel de la mission et des attributions de CONTRELEC .	12
2.2. Diagnostic DE CONTRELEC	13
2.3. Comparaison avec des structures similaires de la sous- région	15
III. RAPPEL DES OBJECTIFS, APPROCHES DE L'ÉVALUATION	19
3.1. Objectifs de l'évaluation.....	19
3.2. Démarche méthodologique de l'évaluation	20
3.3 Matrice de l'évaluation	21
IV. RESULTATS DE L'ÉVALUATION	23
V. ANALYSES ET CONCLUSIONS.....	26
5.1. Analyse du cadre de performance	26
5.2. Analyse de la chaîne des acteurs	34
5.3. Analyse des critères d'évaluation	37
5.3.2.La pertinence.....	38
5.3.2.L'efficacité	39
5.3.3.La durabilité	42
5.3.4.L'efficacité	44
5.3.5.L'effet.....	47
VI. DEDUCTIONS ET RECOMMANDATIONS	49
6.1. Dédutions	49
6.2. Recommandations	53
6.3. Canaux de mise en œuvre des recommandations.....	56
ANNEXES.....	63

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1</i> : Répartition du personnel de CONTROLEC	29
<i>Figure 2</i> : Processus de décision multicritère.....	68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Analyse FFOM DE CONTRELEC	15
Tableau 2: Tableau comparatif avec des structures similaires de la sous-région.....	17
<i>Tableau 3</i> : Table de décision.....	24
<i>Tableau 4</i> : Poids des critères	24
<i>Tableau 5</i> : Notes obtenues par action et par critère	25
<i>Tableau 6</i> : Résultats de l'évaluation.....	26
<i>Tableau 7</i> : Taux de satisfaction des demandes.....	28
<i>Tableau 8</i> : Effectif du personnel de CONTRELEC par profil.....	36
Tableau 9 : Les principaux résultats obtenus à l'évaluation	41
<i>Tableau 10</i> : Point financiers de quelques exercices	45
Tableau 11 : Cadre de mise en œuvre des recommandations	57
<i>Tableau 12</i> : Présentation des variables	73
<i>Tableau 13</i> : Nombre de variables par critère	75

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
BEPPAAG	Bureau de l'Évaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
CA	Conseil d'Administration
CONSUEL	Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité
CONTRELEC	Agence de Contrôle des Installations Électriques Intérieures
DG	Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint
ERP	Etablissements Recevant du Public
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
IGH	Immeubles de Grande Hauteur
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PTA	Plan de travail annuel
SECUREL	Sécurité Électrique
TDR	Termes de Références
UI	Unités Industrielles
GPEB	Groupement Professionnel des Électriciens du Bénin
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

NOTE DE SYNTHÈSE POUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La présente mission vise à évaluer les interventions de CONTRELEC presque une décennie après sa création et d'en apprécier la performance globale. La démarche méthodologique utilisée a été participative et révèle que l'entreprise peine à couvrir pleinement son champ d'interventions qui est essentiellement focalisé sur le contrôle et la sécurité des installations électriques au Bénin. Une des raisons profondes de cette situation est l'insuffisance des ressources, sous toutes ses formes, affectées à son fonctionnement au regard de sa mission. Par ailleurs d'importants efforts méritent d'être faits notamment sur les plans organisationnels et managériaux ainsi qu'en ce qui concerne l'observance des textes existants en la matière, en vue d'atteindre les résultats escomptés. Globalement la vision à l'origine de la création de l'Agence est en lien avec les orientations nationales en matière de fourniture de l'électricité à la population mais les interventions sur le terrain ne sont pas efficaces, efficaces ni durables. Aussi, faudra-t-il souligner que les effets escomptés ne sont pas atteints. Trois recommandations ont alors été faites à l'endroit du Gouvernement et s'énoncent comme suit :

- ✓ Faire appliquer effectivement les différents arrêtés qui instituent le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures en République du Bénin ;
- ✓ signer un contrat de plan avec les gestionnaires de l'Agence. Dans ce contrat l'Etat doit véritablement s'engager à respecter son engagement ;
- ✓ renforcer le capital et le patrimoine de l'entreprise pour lui permettre d'assurer pleinement la mission qui sa sienne.
- ✓ Autoriser un recrutement spécial de personnel qualifié au profit de l'Agence pour lui permettre de répondre aux sollicitations de la population.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

NOTE DE SYNTHÈSE POUR LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

En 2008, le Gouvernement béninois a créé, l'Agence de Contrôle des Installations Électriques Intérieures (CONTRELEC) afin d'assurer le contrôle de conformité des installations électriques intérieures, et contribuer ainsi à la sécurisation de l'usage de l'énergie électrique. De façon spécifique, la mission confiée à cette agence se présente comme suit :

- effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension ;
- effectuer sur demande, le contrôle des installations électriques intérieures déjà mises sous tension ;
- effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment ;
- élaborer et mettre en œuvre toutes études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures ;
- effectuer le contrôle obligatoire périodique des installations électriques intérieures dans les bâtiments à réglementation particulière (les Immeubles de Grande Hauteur, les Etablissements Recevant du Public, les Unités Industrielles, les Etablissements Classés Dangereux).

Presque une décennie après sa création, le Gouvernement béninois à travers le Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques et Analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG) rattaché à la Présidence de la République, a mandaté, le Cabinet Pluri-Expertise d'Études et de Sondages (**CAPES**) à assurer la mission d'évaluation de la performance globale de CONTRELEC.

La démarche méthodologique révèle que l'Agence a validé un seul critère sur les cinq critères de performance étudiés. Pour la pertinence, la vision à l'origine de la création de l'Agence est parfaitement en lien avec les orientations nationales en matière de fourniture de l'électricité à la population. Cependant, les interventions sur le terrain ne sont pas efficaces, efficaces ni durables. Aussi, faudra-t-il souligner que les effets escomptés ne

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

sont pas atteints. Les autres révélations indiquent plusieurs observations dont les plus importants sont les suivantes :

La matrice des résultats de l'évaluation obtenus par l'application de la méthode d'analyse multicritère, on constate que les critères de durabilité, d'efficience et d'effet n'ont pas obtenues la note nécessaire (des notes inférieures à 0,5) pour être considéré comme satisfaisant dans le cadre de l'évaluation. Il faudra alors mettre un accent particulier sur les différentes interactions qui permettront de satisfaire ces critères. Le critère de pertinence a obtenu une note proche de 1, cette note est satisfaisante pour considérer comme pertinent la création de l'Agence. Le critère d'efficacité a obtenu la note de 0,57, ce qui est au-dessus de 0,5, cette note est moyennement satisfaisante pour considérer les interventions de l'Agence comme efficace.

D'abord, l'analyse de l'effectif du personnel montre qu'il est dominé par le personnel de soutien (financiers, secrétaire, agent de liaison) à plus de 65,0% que de techniciens dédiés à la mission de la structure. Moins de 35,0% des agents sont des techniciens dont seulement 3,6% d'ingénieurs, 5,5% de Techniciens Supérieurs (Licence), 14,5% de Contrôleurs des Services Techniques (DTI) et 10,9% de Techniciens des Services Techniques (CAP). Cet organigramme n'intègre pas les fonctions telles que la planification, la prospective, le suivi-évaluation, le contrôle interne, la réglementation, la communication, la sensibilisation, le marketing et la promotion commerciale.

Ensuite, d'autres constats majeurs concernent : (i) les difficultés d'accès aux subventions déjà insuffisantes de l'Etat central et la non mise à disposition à ce jour de la subvention de démarrage de deux cent millions (200 000 000) FCFA qui était pourtant annoncé dans les actes officiels instituant l'entreprise, (ii) l'insuffisance du patrimoine de l'entreprise pour assurer pleinement la mission notamment réglementaire qui est la sienne ; (iii) l'absence de visibilité sur l'agence et la méconnaissance de ses prestations par de potentiels clients, (iv) la non-tenue régulière des sessions du Conseil

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

d'Administration de l'entreprise pour une bonne orientation des interventions et (v) le faible taux d'observance des textes régissant le contrôle des installations électriques intérieures au Bénin.

En outre, il convient d'ajouter la nécessité d'arbitrer entre l'approche directe d'intervention de l'agence et celle qui consiste à faire faire en sollicitant les services de prestations extérieures pour assurer la couverture du territoire national.

Enfin, bien que les objectifs qui ont fondé la création de l'agence sont nobles et répondent parfaitement aux problèmes de protection civile de la population, l'entreprise peine à couvrir son champ d'intervention. Seuls deux objectifs sont ébauchés sur les cinq (05) objectifs spécifiques assignés à l'entreprise, Ils concernent : (i) le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension et (ii) l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment à effectuer.

Plusieurs recommandations ont été faites dont les plus importantes s'énoncent comme suit :

Recommandations d'ordre général :

- contrôler systématiquement les installations électriques sous-tension lors d'opérations spécifiques comme : transactions immobilières ou de changement de nom de titulaire de police d'abonnement ou lors d'augmentation de puissance ;
- assurer la redevabilité et la reddition de compte au niveau de l'entreprise et des parties prenantes et veiller à rendre transparente l'information et communiquer suffisamment sur les procédures ;
- identifier des actions visant à faciliter la viabilité des interventions menées par l'agence notamment en conformant les normes et standards nationaux à ceux internationaux.

Recommandations d'ordre spécifique

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

• **À l'endroit du Gouvernement :**

- ✓ Après analyses, il ressort que toutes les dispositions pouvant faciliter l'éclosion du CONTRELEC et assurer mieux la protection des populations sont déjà consignées dans les textes régissant l'Agence. Il s'avère alors impérieux de prendre toutes les dispositions utiles pour faire appliquer effectivement les arrêtés suivants :

ARRETE N°15/MMEH/DC/SG/CTJ/CTEE/DEN/SA : Portant définition des modalités d'exercice du contrôle des installations électriques intérieures avant-première mise sous tension, de 15 février 1999.

ARRETE N°069/MERPMEDER/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/S
A : Portant certification des plans et schémas électriques des immeubles et (Unités Industrielles) (UI), de 30 Juin 2014.

ARRETE N°070/MERPMEDER/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/S
A : Portant modalités d'agrément des bureaux d'études du secteur de l'électricité pour la vérification et l'approbation des plans et schémas électriques, de 30 Juin 2014.

ARRETE N°071/MERPMEDER/DE/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/S
A : Portant paiement des frais de contrôle relatifs à l'augmentation de puissance et à la reprise de contrat d'abonnement d'énergie électrique, de 30 Juin 2014.

ARRETE N°072/MERPMEDER/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTROLECE/
SA : Portant conditions préalables exigibles pour la souscription, avant-première mise sous tension d'un contrat de fourniture d'énergie électrique pour l'alimentation des installations électriques intérieures, de 30 Juin 2014.

- ✓ signer un contrat de plan avec les gestionnaires de l'Agence. Dans ce contrat l'Etat doit véritablement s'engager à respecter son engagement ;

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

- ✓ renforcer le capital et le patrimoine de l'entreprise pour lui permettre d'assurer pleinement la mission qui est la sienne ;
- **À l'endroit du Conseil d'Administration (CA) de CONTROLEC :**
 - ✓ instaurer au sein de l'agence un système de gestion axée sur les résultats en évaluant périodiquement tous les acteurs périphériques et ceux intervenant dans la coordination ;
 - ✓ travailler à doter l'agence d'une convention collective pour assurer et régler la gestion du personnel et son traitement ;
 - ✓ doter chaque agent d'un contrat d'objectif qui sera évalué semestriellement ;
- **A l'endroit de l'équipe de coordination de CONTROLEC :**
 - ✓ élaborer les guides d'intervention prévus par les arrêtés notamment ceux destinés pour les bâtiments de types (IGH, UI, bâtiment dangereux et bâtiment de norme standard) au profit des électriciens professionnels ;
 - ✓ Elaborer le cadre organique de CONTRELEC ;
 - ✓ élaborer un manuel de suivi-évaluation et veiller à le rendre opérationnel ;
 - ✓ élaborer un répertoire de professionnels électriciens, les former et les agréer auprès de CONTRELEC ;
 - ✓ élaborer le manuel de procédure de CONTRELEC ;
 - ✓ élaborer et mettre en œuvre le plan de communication de CONTRELEC ;
 - ✓ créer un site WEB propre au CONTRELEC pour le rendre visible ;
 - ✓ procéder à l'audit organisationnel, technique et financier de l'Agence ;

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTRELEC)

I. INTRODUCTION

L'énergie en général est un moteur fondamental pour un développement durable et l'énergie électrique en particulier, est une ressource essentielle dans une société qui se veut moderne et tournée vers le progrès. Cependant, nonobstant tous les services qu'elle peut rendre, l'électricité peut présenter des dangers considérables aussi bien pour les personnes que pour les biens. L'usage de l'électricité doit donc se faire en s'entourant de toutes les précautions nécessaires afin de limiter les risques inhérents à son utilisation et de fournir des garanties aux usagers.

Conscient de cela, les autorités béninoises ont instauré en 1999, le contrôle des installations électriques intérieures sur le territoire national. Mais c'est seulement en 2008 qu'une agence indépendante, a été créée afin de conduire ce contrôle ainsi que toutes initiatives visant à améliorer la sécurité en matière d'électricité.

A l'orée de la nouvelle orientation du sous-secteur de l'électricité, axe d'intervention prioritaire du Programme d'Actions du Gouvernement, il importe d'apprécier le parcours et l'accomplissement des structures en place afin de mener des actions appropriées pour relancer ce sous-secteur de l'énergie. Au nombre de ces structures, l'Agence de Contrôle des Installations Électriques Intérieures (CONTRELEC) occupe une place de choix. Ainsi, le cadre de l'examen en Conseil des Ministres du projet de décret portant approbation du budget exercice 2015 de CONTRELEC et au regard d'un diagnostic préliminaire des difficultés rencontrées par certains acteurs du secteur de l'électricité, il a été demandé à l'ex-Direction Générale de l'Evaluation, de procéder à une évaluation globale de sa performance (Cf. Relevé n°02 du 12 février 2015/Affaire n°32/15). C'est dans ce cadre que le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et Analyse de l'Action Gouvernementale rattaché à la Présidence de la République, a initié une évaluation globale de la performance de l'agence.

Le présent rapport qui prend en charge le mandat de l'évaluation, est structuré en trois parties. La première partie présente un bref aperçu de CONTRELEC. La deuxième, indique la démarche méthodologique utilisée

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

pour la conduite de l'évaluation et la troisième présente des suggestions et des recommandations pour l'amélioration de la performance de CONTRELEC.

II. BREF APERÇU DE CONTRELEC

2.1. Rappel de la mission et des attributions de CONTRELEC

L'agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures, appelée CONTRELEC a été créée en 2008 par le décret numéro 2008-629 du 22 octobre 2008. C'est un Etablissement public à caractères scientifique et technique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle a pour objet d'œuvrer au respect des prescriptions techniques relatives à la réalisation des installations électriques intérieures dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens. A ce titre, la mission assignée à CONTRELEC se décline en cinq points :

- effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension ;
- effectuer sur demande, le contrôle des installations électriques intérieures déjà mises sous tension ;
- effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment ;
- élaborer et mettre en œuvre toutes études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures ;
- effectuer le contrôle obligatoire périodique des installations électriques intérieures dans les bâtiments à réglementation particulière (les Immeubles de Grande Hauteur, les Etablissements Recevant du Public, les Unités Industrielles, les Etablissements Classés Dangereux).

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTRELEC)

A moyen ou long terme, l'action de CONTRELEC devrait également permettre l'assainissement du marché des composants des installations électriques intérieures.

2.2. Diagnostic DE CONTRELEC

L'agence de Contrôle des installations électriques intérieures présente certains atouts pouvant lui permettre de réussir sa mission. Il s'agit tout d'abord de l'autonomie financière et administrative pouvant lui permettre d'opérer des choix forts dans la mise en œuvre de sa mission. De plus, le caractère obligatoire du contrôle effectué garantit à CONTRELEC une clientèle avec un fort potentiel de revenus. Ensuite, l'expérience accumulée au cours de la dernière décennie est de nature à permettre à CONTRELEC de fonctionner de façon plus efficace en évitant les écueils inhérents au démarrage d'une structure de cette envergure.

A tout cela s'ajoute les opportunités que peut saisir CONTRELEC pour décupler ses chances de succès. Il s'agit de la place importante que revêt le sous-secteur de l'électricité, mais également les BTP et Industries dans les priorités du Plan d'action du Gouvernement. Aussi, les possibilités de partager d'expériences avec des structures similaires dans d'autres pays sont réelles et susceptibles de rendre l'Agence plus performante.

Cependant, certaines caractéristiques de CONTRELEC ne militent pas en faveur d'une exécution efficace de la mission, à elle, assignée ; il s'agit, premièrement, de l'insuffisance des moyens opérationnels (humains, matériels, techniques, financiers). Deuxièmement, l'obsolescence du cadre normatif et celui des prescriptions techniques de sécurité, relatif aux installations électriques intérieures en République du Bénin de même que la non couverture de tous les champs d'intervention définis par l'objet et les missions de l'Agence limite la perspective du contrôle exercée par l'agence. En outre, l'absence de mesures de protection et de motivation des travailleurs ainsi que l'inexistence de manuels de procédures, règlement

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

intérieur n'offrent pas un environnement de travail efficace aux agents de la structure.

A ces défaillances, s'additionnent quelques menaces à la mission de contrôle. Il s'agit, de la perception insuffisante de l'importance de l'objet et de l'utilité des missions de CONTRELEC par le grand public et des usagers limitant, de fait, le recours à l'Agence. Par ailleurs, la politisation de l'administration publique rend difficile la gestion de l'agence.

Ces informations sont synthétisées dans le tableau de la page suivante :

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

Tableau 1: Analyse FFOM DE CONTRELEC

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ CONTROLEC est un établissement public qui assure des services publics règlementés (missions de contrôle obligatoire). L'Agence est dotée des prérogatives de puissance publique, d'une autonomie financière et administrative. ❖ Les services exécutés sont marchands et porteurs d'un important potentiel de revenus. ❖ Le périmètre d'intervention couvre toute l'étendue du territoire et concerne aussi bien, les utilisateurs de l'énergie électrique que leur environnement. ❖ Après une dizaine d'année d'existence, l'Agence dispose d'un important capital d'expérience et d'un réel savoir-faire. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Insuffisance des moyens opérationnels (humains, matériels, techniques, financiers). ❖ Le cadre réglementaire ne couvre pas encore, tous les champs d'intervention définis par l'objet et les missions de l'Agence. ❖ L'obsolescence du cadre normatif et celui des prescriptions techniques de sécurité, relatif aux installations électriques intérieures en République du Bénin. ❖ Absence de mesures de protection et de motivation des travailleurs ❖ Inexistence manuel de procédures, règlement intérieur.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Possibilités de partage d'expériences avec des agences similaires étrangères plus expérimentées ❖ Plan de redressement du sous-secteur de l'électricité. ❖ Bonne dynamique du secteur de l'immobilier résidentiel, tertiaire et industriel au Bénin (projets phares et prioritaires du PAG et divers). ❖ Caractère de plus en plus, incontournable de l'électricité dans le développement industriel, socioéconomique et la modernisation du cadre de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Perception insuffisante de l'importance de l'objet et de l'utilité des missions de CONTRELEC par le grand public et des usagers. ❖ Défaillance dans la conduite de missions statutaires d'intérêt général. ❖ Délai de réponse aux sollicitations pouvant impacter négativement les indicateurs de raccordement à l'électricité du Doing Business. ❖ Politisation de l'administration publique rendant difficile la gestion de l'agence

Source : CAPES,2018

2.3. Comparaison avec des structures similaires de la sous-région

De la comparaison des trois structures (CONSUEL, SECUREL, CONTRELEC) ayant à leur charge le contrôle des installations électriques sr leur territoire respectif, il ressort :

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

- en ce qui concerne la mission : la mission principale est la même pour les trois structures. Cependant, la mission de SECUREL est explicitement étendue à l'assainissement du marché du matériel électrique ainsi qu'à l'organisation des installateurs électriques contrairement à CONTRELEC ;
- en ce qui concerne la nature du contrôle : dans le cas des trois structures, il est obligatoire et prescrit par la loi. Cependant, il peut également être fait recours au besoin du client afin d'avoir des prestations de services ;
- en ce qui concerne les ressources : CONSUEL a pour seule source de financement les ressources issues des frais de visite. CONTRELEC quant à lui bénéficie, en plus des frais de contrôle et de prestations de services, des subventions de l'Etat.

Les caractéristiques des différentes agences sont résumées dans le tableau de la page suivante :

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

Tableau 2: Tableau comparatif avec des structures similaires de la sous-région

Caractéristiques	CONSUEL	SECUREL	CONTRELEC
Pays d'origine	France	Cote d'Ivoire	Bénin
Description	<p>Le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (Consuel) est une association reconnue d'utilité publique chargée en France du visa obligatoire d'attestations de conformité des installations électriques.</p> <p>il est placé sous la tutelle des pouvoirs publics.</p> <p>La DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) formule un avis sur l'activité et les comptes du CONSUEL, ainsi que sur toute autre question ou proposition relative à son fonctionnement.</p>	<p>SECUREL (Sécurité électrique) est un organisme chargé par les pouvoirs publics du contrôle de l'application des règles et des normes de sécurité à toutes les installations électriques intérieures.</p> <p>SECUREL n'est pas un label facultatif mais un organisme de contrôle accrédité. C'est un département du Laboratoire du Bâtiment des Travaux Publics qui est lui-même sous tutelle du Ministère des infrastructures économiques et du Ministère de l'Economie</p>	<p>L'agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC) est un établissement public à caractères scientifique et technique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle a pour objet d'œuvrer au respect des prescriptions techniques relatives à la réalisation des installations électriques intérieures dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens.</p>
Role/Mission	<ul style="list-style-type: none"> • Tout distributeur d'électricité, avant de procéder à la mise sous tension d'une installation nouvelle ou rénovée, est tenu d'exiger une attestation de conformité de cette installation aux règles de sécurité en vigueur. Ces attestations – établies sur des formulaires officiels (Cerfa) – sont remplies par les installateurs eux-mêmes, sous leur responsabilité. Puis elles sont visées par le Consuel, moyennant une participation aux frais de visite • Le Consuel réalise également des visites pour Promotelec (association engagée pour plus de confort et de bon sens dans l'habitat), afin de s'assurer du respect des prescriptions techniques exigées par les Labels Promotelec. 	<ul style="list-style-type: none"> • permettre à toute la population sur l'ensemble du territoire national de bénéficier du contrôle des installations électriques intérieures avant leur raccordement au réseau électrique ; • assainir le marché du matériel électrique ; • organiser les installateurs électriciens. 	Voir ci-dessus
Caractère du contrôle	Aux termes du décret n°2001-222 du 6 mars 2001, l'attestation de conformité est obligatoire pour toute installation électrique de construction neuve ou	Le décret d'application impose à tout distributeur d'énergie électrique d'exiger à tout client une attestation de conformité dûment	Le contrôle avant la première mise sous tension des installations électriques et le contrôle périodique des bâtiments à

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

	<p>totale­ment rénovée, mais elle peut être utilisée dans le cas de rénovation partielle ou bien d'adjonction.</p>	<p>visée par SECUREL avant la première mise sous tension. Pour la rénovation totale d'une installation, l'attestation de conformité est obligatoire. Quant aux restaurations partielles, elles dépendent du bon vouloir des propriétaires à partir du moment où aucune mise hors tension n'a été réclamée au distributeur.</p>	<p>réglementation particulière est obligatoire et prescrit par le décret n° 98-10 du 15 janvier 1998. Les autres sont effectués sur demande.</p>
Ressources	<p>Les frais de visite constituent l'unique ressource financière de l'organisme.</p>		<p>Les frais de contrôle prélevés par la SBEE et reversés à CONTRELEC constituent la principale ressource à laquelle s'ajoutent les subventions dégressives versées par l'Etat.</p>

Source : CAPES, 2018

III. RAPPEL DES OBJECTIFS, APPROCHES DE L'ÉVALUATION

Dans cette rubrique, les objectifs de l'évaluation sont rappelés et la démarche méthodologique utilisée dans la conduite de la présente mission d'évaluation globale de la performance de CONTRELEC, a été brièvement décrite (les détails que sont : le diagnostic de la situation existante, l'analyse du cadre de performance, les sources de données et les instruments qui ont servi à la collecte de ces données, le choix de l'échantillon à enquêter, l'analyse évaluative, la présentation de la méthode d'analyse multicritère utilisée et les normes de performance et quelques limites de la méthode utilisée, sont présentées en annexes).

3.1. Objectifs de l'évaluation

L'objectif de la présente mission, tel qu'indiqué dans les TdR, est d'évaluer l'intervention de CONTRELEC et d'en apprécier la performance globale. Il s'agit de tirer les enseignements des interventions de la structure pour l'amélioration des actions futures.

De façon spécifique il s'agit de :

- faire un diagnostic institutionnel et opérationnel de CONTRELEC ;
- faire un état des lieux des différentes interventions (politiques, stratégies, projets et programmes) de CONTRELEC depuis sa création ;
- apprécier la pertinence, la cohérence et la qualité des interventions de CONTRELEC ;
- faire un bilan analytique des résultats atteints en lien avec les objectifs assignés et les ressources allouées à CONTRELEC ;
- identifier les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des axes d'intervention de CONTRELEC ;
- mesurer les effets des interventions réalisées ;

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

- formuler des recommandations en vue de l'amélioration de la performance globale de CONTRELEC ;
- proposer une stratégie de pérennisation des expériences réussies.

3.2. Démarche méthodologique de l'évaluation

L'essentiel de la démarche méthodologique fait l'objet du premier point de des annexes. La méthode utilisée est la méthode multicritère d'évaluation ou d'aide à la décision qui se présente comme une alternative aux méthodes d'optimisation classiques.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

3.3 Matrice de l'évaluation

	Questions évaluatives	Indicateur	Sources	Modèle d'évaluation	Outils de collecte	• Méthode d'analyse
P E R T I N E N C E	<ul style="list-style-type: none"> •Quelle est la pertinence des choix opérés par CONTRELEC en lien avec les normes et standards internationaux en matière d'installations électriques intérieures ? •Dans quelle mesure les stratégies définies par CONTRELEC sont-elles appropriées au regard du besoin général de sécurité des installations électriques intérieures au Bénin ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteintes des résultats planifiés • Accès aux résultats et services fournis par CONTRELEC • Utilisation des résultats ou services obtenus • Existence de facteurs externes susceptibles d'influencer les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes ressources du secteur de l'électricité (Ministère de l'Énergie, SBEE, Autorité de Régulation de l'Électricité, Groupement des Entreprises d'Électricité du Bénin) 	Analyse multicritère	<ul style="list-style-type: none"> Guide d'entretien Focus groupe Échange expérimentale 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de documents • Analyse de l'information qualitative
E F F I C A C I T E	<ul style="list-style-type: none"> •Les objectifs planifiés ont-ils été atteints ? •Quel est l'écart entre les effets obtenus et ceux planifiés ? •Dans quelle mesure les résultats obtenus contribuent-ils aux objectifs nationaux en matière de sécurité des installations électriques intérieures ? •Quels sont les facteurs qui ont entravé ou favorisé l'atteinte des résultats ? •Quelles sont les opportunités qui ont été saisies pour améliorer la mise en œuvre des actions en matière de sécurité des installations électriques ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteintes des résultats planifiés • Accès aux résultats et services fournis par CONTRELEC • Utilisation des résultats ou services obtenus • Existence de facteurs externes susceptibles d'influencer les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Les clients de CONTRELEC 	Analyse multicritère		<ul style="list-style-type: none"> • Analyse statistique • Méthode d'analyse quantitative
E F F I C I E N C E	<ul style="list-style-type: none"> •Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines disponibles a-t-elle été judicieuse pour l'atteinte des objectifs ? •Quels sont les facteurs de gestion qui ont défavorisé ou contribué à l'efficacité de la gestion de CONTRELEC ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des ressources à temps • Coût de réalisation des activités par rapport au coût initial prévu • Transparence dans la gestion des ressources et réalisation de monitoring régulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents statutaires 	Analyse multicritère		<ul style="list-style-type: none"> • Transformation de variables qualitatives en variables quantitatives et vis versa

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

	Questions évaluatives	Indicateur	Sources	Modèle d'évaluation	Outils de collecte	• Méthode d'analyse
D U R A B I L I T É	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les actions de CONTRELEC se maintiennent-elles dans le temps ? • Les acquis sont-ils pérennisés par les différents acteurs ? • Quels sont les facteurs de pérennisation des acquis ? • Quelles sont les expériences réussies de CONTRELEC ? • Quels sont les mécanismes de pérennisation de ces expériences ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des actions de CONTRELEC sur ressources propres • Intégration des appuis de CONTRELEC dans le fonctionnement du dispositif institutionnel • Capacité d'assurer la relève une fois les appuis terminés • Capacité de prise en charge des acquis par des ressources humaines qualifiées 		Analyse multicritère		
C O H É R E N C E	<ul style="list-style-type: none"> • Comment CONTRELEC arrive-t-elle à répondre de manière adéquate aux enjeux de sécurité des installations électriques intérieures ? • Dans quelle mesure les interventions de CONTRELEC sont-elles en cohérence avec la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les missions de CONTRELEC s'imbriquent parfaitement dans la politique générale en matière d'électricité • Adéquation des missions de CONTRELEC avec le PAG 		Analyse multicritère		
E F F E T	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines disponibles a-t-elle été judicieuse pour l'atteinte des objectifs ? • Quels sont les facteurs de gestion qui ont défavorisé ou contribué à l'efficacité de la gestion de CONTRELEC ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence directe des interventions sur la population • Incidence indirecte des interventions sur la population • Existence de facteurs extérieurs pour empêcher les incidences • Possibilité d'anticiper les incidences mais avec une marge d'incertitude 		Analyse multicritère		

IV. RESULTATS DE L'ÉVALUATION

- **Présentation des résultats de l'évaluation**

La matrice de l'évaluation présente les résultats bruts de l'évaluation pour l'ensemble des actions et par critères retenus. Elle présente la moyenne des appréciations des tous les acteurs ayants émis des opinions sur la pertinence, l'efficacité, la durabilité ; l'efficacité et l'effet de chaque action soumis à l'évaluation.

De l'analyse de la table de décision, il ressort que l'action qui consiste à « Elaborer et mettre en œuvre toutes études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures » est l'action sur laquelle l'Agence s'est moins penchée depuis sa création et elle est moins connue comme un objectif important à l'origine des mobiles à la création de CONTRELEC. Mais l'action qui consiste à « Effectuer sur demande le contrôle des installations électriques intérieures déjà mises sous tension » est celle qui a plus portée les interventions de l'Agence et elle se présente comme l'action prépondérante durant le parcours de l'Agence et reconnu comme telle par les différents acteurs soumis à l'évaluation.

En effet, la matrice des décisions de l'évaluation sur laquelle sera appliquée la normalisation pour déterminer la pondération se présente comme suit :

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Tableau 3 : Table de décision

Actions	Pertinence	Efficacité	Durabilité	Efficienc	Effet	Ensemble
Effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension	5	3	1	1	1	11
Effectuer sur demande le contrôle des installations électriques intérieures déjà mises sous tension	5	2,5	1,5	2	3	14
Effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment	5	2	1	1	1	10
Elaborer et mettre en œuvre toutes études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures	4	0,5	0,2	0,2	0,2	5,1
Effectuer le contrôle des installations électriques intérieures pour les Immeubles de Grande Hauteur, des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Unités Industrielles (UI) et pour les établissements classés dangereux.	5	1	0,5	1	1	8,5
CONTRELEC	24	9	4,2	5,2	6,2	48,6

Source : nos calculs sur la base des données d'enquête

$$\text{poids} = \frac{\text{Somme des points d'un critère}}{\text{Total des points de tous les critères}}$$

Dans une démarche participative, dans l'ensemble, les acteurs à différents niveau ont reconnu le critère de l'efficacité comme celui le plus important sur lequel il faut focaliser l'attention pour maximiser la performance de l'Agence. Le critère de l'efficienc est relativement le critère le moins important d'après les opinions des différents acteurs soumis à l'évaluation.

Tableau 4 : Poids des critères

CRITERE	Pondération
Pertinence	0,23
Efficacité	0,29
Durabilité	0,21
Efficienc	0,10
Effet	0,17
Ensemble	1,00

Source : nos calculs sur la base des données d'enquête

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

$$\text{Note} = \frac{\text{somme des points d'un critère par action}}{\text{Total des points par critère}}$$

NB : les notes sont comprises entre 0 et 1

Les résultats bruts de l'évaluation obtenus à travers la matrice de l'évaluation ont été normalisés pour ramener tous les résultats des actions de l'Agence entre (0 et 1) soit même niveau d'égalité, l'hypothèse étant que toutes les actions partent du même niveau de considération au départ (les actions sont identiques en terme d'importance).

Tableau 5 : Notes obtenues par action et par critère

Actions	Pertinence	Efficacité	Durabilité	Efficienc	Effet
Effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension	0,21	0,33	0,24	0,19	0,16
Effectuer sur demande le contrôle des installations électriques intérieures déjà mises sous tension	0,21	0,28	0,36	0,38	0,48
Effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment	0,21	0,22	0,24	0,19	0,16
Elaborer et mettre en œuvre toutes études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures	0,17	0,06	0,05	0,04	0,03
Effectuer le contrôle des installations électriques intérieures pour les Immeubles de Grande Hauteur, des Etablissements Reçevant du Public (ERP) et des Unités Industrielles (UI) et pour les établissements classés dangereux.	0,21	0,11	0,12	0,19	0,16
CONTRELEC	1	1	1	1	1

Source : nos calculs sur la base des données d'enquête

La matrice des résultats de l'évaluation obtenus par l'application de la formule citée plus haut est présentée ci-dessous. On constate que les critères de durabilité, d'efficienc et d'effet n'ont pas obtenues la note nécessaire (des notes inférieures à 0,5) pour être considéré comme satisfaisant dans le cadre de l'évaluation. Il faudra alors mettre un accent particulier sur les différentes interactions qui permettront de satisfaire ces critères.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

Le critère de pertinence a obtenu une note proche de 1, d'après la méthode d'évaluation utilisée, cette note est satisfaisante pour considérer comme pertinent la création de l'Agence.

Le critère d'efficacité a obtenu la note de 0,57, ce qui est au-dessus de 0,5. D'après la démarche méthodologique, cette note est moyennement satisfaisante pour considérer les interventions de l'Agence comme efficace.

Tableau 6 : Résultats de l'évaluation

Actions	Pertinence	Efficacité	Durabilité	Efficiences	Effet
Effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension	1,04	1,00	0,24	0,19	0,16
Effectuer sur demande le contrôle des installations électriques intérieures déjà mises sous tension	1,04	0,69	0,54	0,77	1,45
Effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment	1,04	0,44	0,24	0,19	0,16
Elaborer et mettre en œuvre toutes études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures	0,67	0,03	0,01	0,01	0,01
Effectuer le contrôle des installations électriques intérieures pour les Immeubles de Grande Hauteur, des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Unités Industrielles (UI) et pour les établissements classés dangereux.	1,04	0,11	0,06	0,19	0,16
CONTRELEC	0,97	0,57	0,36	0,34	0,49

Source : nos calculs sur la base des données d'enquête

V. ANALYSES ET CONCLUSIONS

5.1. Analyse du cadre de performance

Le CONTROLEC se propose d'œuvrer au respect des prescriptions techniques relatives à la réalisation des installations électriques intérieures dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Conformément à sa mission, l'établissement, vise comme objectif global de protéger les personnes et les biens contre les accidents et les catastrophes d'origine électrique qui découlent, des risques inhérents à l'utilisation de l'électricité. De façon spécifique, cinq (05) objectifs concourent à l'atteinte de

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

cet objectif général. Ils concernent : (i) effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant la première mise sous tension, ii) Effectuer sur demande, le contrôle des installations électriques intérieures déjà mise sous tension, (iii) Effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment, (iv) élaborer et mettre en œuvre toutes études et actions visant à promouvoir le respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures et (v) Effectuer le contrôle des installations électriques intérieures pour les bâtiments à réglementation particulière (Immeuble à Grande Hauteur (IGH), Etablissement Recevant du Public (ERP), Unités Industrielles (UI), Etablissements Classés Dangereux). La présente analyse est faite par objectif.

Objectif spécifique 1 : effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant la première mise sous tension:

Actions prévues : Pour atteindre cet objectif, il est fait obligation à tous les clients potentiels de la SBEE de solliciter le contrôle obligatoire de leurs installations électriques intérieures avant la première mise sous tension. Deux indicateurs sont associés pour mesurer cet objectif. Il s'agit du nombre d'installations mises sous tension et du taux de satisfaction des usagers.

Réalisation :

Il convient de noter que sur une demande exprimée de 131.606 installations à contrôler sur le quinquennat 2012-2016, 117.953 demande ont été satisfaites (ce nombre correspond au nombre d'installations mises sous tension) ; soit un taux de satisfaction de 90% sur la période sous revue comme en témoigne le tableau ci-dessous.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Tableau 7 : Taux de satisfaction des demandes

Année	Demandes exprimées	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
2012	16333	14448	88%
2013	21749	20036	92%
2014	27182	23058	85%
2015	30181	28059	93%
2016	36161	32352	89%
Total	131606	117953	90%

Source : CONTROLEC, 2018

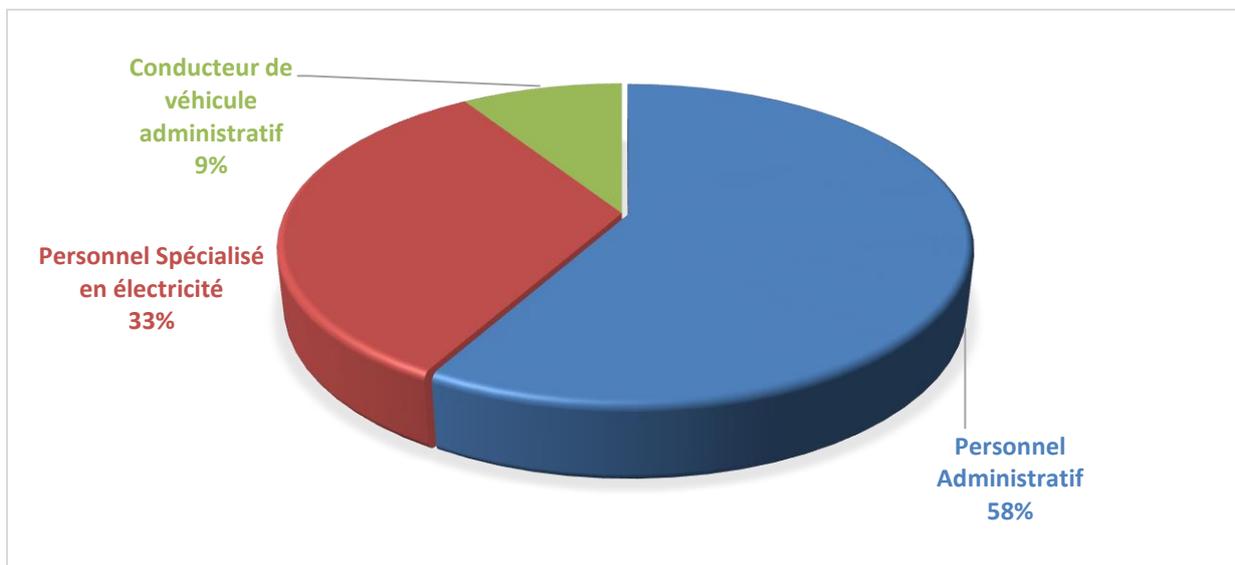
S'il est vrai que ce taux de satisfaction est élevé et exprime la prise en compte des demandes des usagers, il ne garantit pas l'exécution réelle du contrôle. En effet, il ressort des échanges effectués avec les parties prenantes que par endroit, aucun contrôle n'est réellement effectué. Les chantiers ne font pas l'objet de visite pour une appréciation effective de la qualité des installations. Ce qui se fait souvent sur le terrain n'est que l'accomplissement de formalités administratives permettant à la SBEE d'effectuer les branchements sur les installations afin que les usagers puissent bénéficier du courant électrique.

Conclusion : Ces constats posent la problématique globale de la capacité sur tous les plans de CONTROLEC à assumer pleinement la mission qui lui est confiée. Sur le plan financier, il ressort que les ressources de l'entreprise sont essentiellement constituées des redevances versées par les usagers à l'entreprise. La subvention prévue par l'Etat central n'est jamais versée à l'entreprise. Ce qui pose un grand problème de trésorerie à l'entreprise qui peine à assumer pleinement sa mission. A cela, il faut ajouter le manque cruel de ressources humaines qualifiées pour favoriser le bon fonctionnement de l'entreprise et pour assurer une couverture totale du territoire national. On dénombre en 2008 une vingtaine d'agents au niveau de cette entreprise qui couvre toute l'étendue du territoire national. Le personnel se composait d'un Ingénieur des Travaux Publics spécialité:

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTROLEC)

Electrotechnique (niveau licence) et cinq (05) Contrôleurs des Services Techniques des Travaux Publics (niveau DTI). Les autres sont essentiellement des administratifs (au nombre de quatorze (14)) et sont constitués de deux (02) secrétaires des services administratifs (niveau BAC), deux (02) secrétaires des services financiers (niveau BAC), sept (07) secrétaires adjoints des services administratifs (niveau BEPC) et trois (03) Conducteurs de véhicule administratif. A partir de 2012, le personnel s'est vu renforcé par onze (11) spécialistes en électricité composés de trois (03) techniciens supérieurs des services techniques des travaux publics (niveau licence), six (06) techniciens des services techniques des travaux publics (niveau CAP), deux (02) Contrôleurs des Services Techniques des Travaux Publics. Le reste, soit au nombre de vingt-deux (22) est composé essentiellement des attachés des services financiers (niveau licence), des secrétaires des Services Administratifs (niveau BAC) des secrétaires Adjointes des Services Administratifs (niveau BEPC) et de conducteur de Véhicules Administratifs.

Figure 1 : Répartition du personnel de CONTROLEC



Source : CONTROLEC, 2018

Au total à ce jour, l'entreprise en dehors de son Directeur Général ne dénombre pas de cadre de conception (niveau BAC+5) et le personnel

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)

spécialisé en électricité est au nombre de dix-huit (18) sur cinquante-cinq (55) que constitue l'effectif du personnel.

Cette répartition du personnel révèle une disparité qui ressort l'absence de cadres techniques pour assurer des contrôles de qualité. Ce qui ne permet pas de couvrir pleinement la demande. Aussi convient-il d'ajouter l'insuffisance sinon le manque de matériels de travail (moyens roulants, matériels électriques, kits d'intervention) devant permettre au personnel existant d'accomplir les travaux.

Perspective : (i) faire un audit du personnel assorti du cadre organique définissant les profils types des qualifications devant étoffer l'entreprise, (ii) recruter un personnel qualifié et en nombre suffisant mettant l'accent sur l'adéquation profil-poste, (iii) assurer une bonne répartition du personnel pour permettre la prise en charge effective des travaux, (iv) doter l'entreprises des subventions telles que prévues par l'Etat Central, (v) renforcer le patrimoine de l'entreprise en l'équipant de matériels de travail nécessaires.

Objectif spécifique 2 : Effectuer sur demande, le contrôle des installations électriques intérieures déjà mise sous tension

Actions prévues : Pour atteindre cet objectif, il faudra que CONTRELEC organise périodiquement des contrôles dans des installations déjà mises sous tension. Deux indicateurs sont relatifs à l'objectif. Ils concernent le nombre de contrôles des installations déjà mises sous tension effectué et le pourcentage des installations en règle.

Réalisation : Aucune action significative n'a été menée par l'entreprise dans ce sens.

Conclusion : L'entreprise pourrait rendre effective ce contrôle lors des transactions immobilières ou de changement de nom de titulaire de police d'abonnement ou lors d'augmentation de puissance souscrite suite à des travaux sur les installations.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Perspective : (i) contrôler les installations électriques lors des transactions immobilières ou de changement de nom de titulaire de police d'abonnement (ii) contrôler les installations électriques lors d'augmentation de puissance souscrite suite à des travaux sur les installations.

Objectif spécifique 3 : Effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment

Actions prévues : Pour atteindre cet objectif, il faudra satisfaire aux demandes d'expertises exprimées. Il est à noter dans le cas d'espèce que c'est sur une expression de besoins que les activités qui concourent à cet objectif se mènent. Elles ne sont donc pas contraignantes et nécessitent la sollicitation de l'entreprise. Deux indicateurs sont associés à cet objectif à savoir : le nombre de personnes (physiques ou morales) ayant exprimées de besoins et le taux de satisfaction des besoins après accord parties des différents acteurs.

Réalisation : Les activités d'expertise réalisées jusque-là par CONTROLEC sont essentiellement axées sur les audits électriques des bâtiments, des études technico-financière, de dimensionnement et des contrôles de conformité assortis de propositions de mesures correctives (recommandations). Il convient de souligner que les contrôles ne sont pas obligatoires et se font sur demande exprimée par des personnes physiques ou morales qu'elles soient publiques ou privées. Ils nécessitent des négociations d'accord parties sur les clauses devant régir les travaux. Sur le triennal 2014-2016, sur 55 demandes d'expertises enregistrées, 54 ont été concluantes, soit un taux d'exécution de 98%.

Conclusion : les activités relatives à cet objectif reposant sur une expression des besoins par les clients, il conviendra que CONTROLEC, accroisse sa visibilité pour permettre aux clients potentiels d'avoir une meilleure connaissance de ses activités notamment les audits électriques. Les actions de communications doivent donc rester permanentes pour assurer l'adhésion des acteurs et parties prenantes à la mission de l'entreprise. Par

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

ailleurs, l'entreprise devra veiller à ce que ses interventions en la matière soient de qualité pour asseoir une relation de confiance avec les clients.

Perspective : (i) accroître la visibilité de l'entreprise en intensifiant les actions en communication sur les activités de l'entreprise notamment les audits électriques, (ii) veiller à la qualité des interventions de l'entreprise en la matière, (iii) fidéliser les clients à l'aide des techniques marketing appropriées pour asseoir de vraies relations de confiance avec eux.

Objectif spécifique 3 : élaborer et mettre en œuvre toutes études et actions visant à promouvoir le respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures.

Actions prévues : L'atteinte de cet objectif, passe par la réalisation des études et la prise de toute initiative visant à promouvoir le respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures. L'indicateur relatif à l'objectif est le nombre d'études ou d'actions menées allant dans ce sens. La finalité est l'amélioration continue des performances de l'entreprise pour la conformer aux standards internationaux.

Réalisation : Aucune action significative ou étude n'a été menée par l'entreprise dans le sens de la promotion du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures.

Conclusion : Pour conformer l'entreprise aux standards internationaux en matière de normes et sécurité dans les installations électriques, il convient de prendre des initiatives ou réaliser des études investiguant dans ce domaine.

Perspective : (i) initier et réaliser des études sur l'évolution des normes et standards internationaux en matière électrique, (ii) organiser des voyages d'échanges d'expérience avec des entreprises de même nature aussi bien au niveau régional que mondial pour capitaliser les connaissances en la matière.

Objectif spécifique 5 : Effectuer le contrôle des installations électriques intérieures pour les bâtiments à réglementation particulière (Immeuble à Grande Hauteur (IGH), Etablissement Recevant du Public (ERP), Unités Industrielles (UI), Etablissements Classés Dangereux). La présente analyse est faite par objectif.

Actions prévues : L'atteinte de cet objectif, passe par la réalisation du contrôle des installations électriques intérieures pour les bâtiments à réglementation particulière énumérée supra. Deux indicateurs sont relatifs à cet objectif. Il s'agit du nombre de contrôle de ce type effectué et le pourcentage des installations conformes aux normes et standards.

Réalisation : Il est à noter une absence d'intervention de CONTROLEC dans ce domaine. En effet, bien que des installations de telles natures existent et en grand nombre, celles-ci ne font pas l'objet de contrôles périodiques de la part de l'entreprise qui est pourtant mandatée pour cette mission.

Conclusion : Pour assurer la sécurité des personnes et des biens et couvrir entièrement le champ d'intervention de l'agence, des contrôles obligatoires des installations électriques de ces genres de bâtiments à réglementation particulière doivent être périodiquement organisés.

Perspective : (i) recenser et répertorier les bâtiments à réglementation particulières existant sur le territoire national, (ii) établir un planning de contrôle périodique de ces installations électriques, (iii) verbaliser et mettre à jour les installations qui ne sont pas conformes aux normes et standards.

Analyse des indicateurs

L'entreprise ne dispose pas d'un plan stratégique pour son développement. Les indicateurs utilisés jusque-là ne sont que tacites et ne s'intègrent dans une vraie stratégie de développement de long terme de l'entreprise.

Perspectives sur les indicateurs : (i) élaborer un plan stratégique de développement de CONTROLEC, (ii) faire une revue des indicateurs en les intégrant dans une stratégie de développement de long terme de

l'entreprise, (iii) Veiller à ce que les indicateurs qui seront définis, soient objectivement vérifiables (IOV) et CREAM+(clair, pertinent, économique, adéquat et mesurable).

5.2. Analyse de la chaîne des acteurs

CONTRELEC est composée de deux organes essentiels : **le Conseil d'Administration (CA) et la Direction Générale (DG).**

(a) le Conseil d'Administration

Il est l'organe suprême de décision et de gestion de CONTRELEC. A cet effet, il dispose des pouvoirs les plus étendus qui consistent à : (i) définir la politique générale de CONTRELEC, (ii) adopter le règlement intérieur de CONTRELEC, (iii) adopter le manuel de procédures de CONTRELEC, (iv) adopter le règlement financier de CONTRELEC, (v) approuver le budget de CONTRELEC, (vi) approuver les rapports d'activités, de bilan, les comptes de gestion et résultats de CONTRELEC, (vii) donner des orientations relatives à la gestion technique, économique, et financière de CONTRELEC, (viii) déléguer au Directeur Général de CONTRELEC tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement efficace de sa mission (voir décret N° 2008-629 du 22 Octobre 2008).

A lecture de ce décret qui donne les pouvoirs les plus étendus au CA, cependant, il ne lui permet pas de proposer des candidats à la nomination du Directeur Général et de son Adjoint. Il est important à défaut de donner le pouvoir au CA de nommer le DG et son Adjoint, qu'il soit habilité à proposer une short liste de trois candidats au Conseil des Ministres pour nomination. Ces derniers doivent être retenus après appel à candidature. A cet effet, le décret portant AOF cité plus haut doit être repris pour tenir compte cette remarque. Il convient de mentionner que ce dualisme (CA et Gouvernement) du pouvoir du DG et son Adjoint ne participe pas d'une bonne gouvernance et peut être parfois source de conflits entre la DG et le CA.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Par ailleurs, le décret ne précise pas les rôles de chaque acteur membre du CA. Il est nécessaire que le décret mentionne au moins qu'un arrêté du Ministre en charge de l'Energie précisera les rôles des différents acteurs.

Toutefois, le CA tel que composé actuellement mérite d'être mieux étoffé avec la présence de certains autres acteurs :

- l'Autorité de régulation de l'électricité ;
- le Groupement professionnel des électriciens du Bénin.

(b) La Direction Générale de CONTRELEC

Elle est l'organe exécutif de CONTRELEC. Son fonctionnement est assuré par un Directeur Général nommé en Conseil des Ministres et assisté d'un Adjoint nommé par un arrêté du Ministre en charge de l'Energie. Elle est composée d'un Secrétariat administratif et des Directions techniques.

Le Directeur Général dispose dans les limites qui lui sont données par le CA, des pouvoirs les plus étendus en matière de gestion quotidienne de l'Institution au plan technique, administratif et financier. Il propose au CA pour approbation l'organigramme de CONTRELEC en fonction des exigences des activités.

Les Directions techniques sont au nombre de trois (3) : (i) Direction du Contrôle, des Expertises et des Etudes (DCEE), (ii) Direction du Suivi-Evaluation, de la Sensibilisation et de la Formation (DSESF) et (iii) Direction de l'Administration et des Finances.

L'analyse de l'effectif de CONTRELEC montre qu'il est dominé par le personnel de soutien (financiers, secrétaire, agent de liaison) à plus de 65,0%. Moins de 35,0% des agents sont des techniciens dont seulement 3,6% d'ingénieurs, 5,5% de Techniciens Supérieurs (Licence), 14,5% de Contrôleurs des Services Techniques (DTI) et 10,9% de Techniciens des Services Techniques (CAP). Les statistiques indiquent que l'effectif de CONTRELEC est dominé par les agents de soutien que de techniciens dédiés à la mission de la structure. Toutefois, il convient de souligner que la tendance doit être inversée en ce qui concerne l'effectif et donc doter CONTRELEC de plus de personnel technique que de personnel de soutien.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Tableau 8 : Effectif du personnel de CONTRELEC par profil

	Ingénieurs	Technicien Supérieur des Services Techniques des Travaux Publics	Contrôleurs des Services Techniques des Travaux Publics	Technicien des Services Techniques des Travaux Publics	Autres	Total	Fréquence
ACC		3	3	6	21	33	60,0%
ACE	1		5		14	20	36,4%
Agents nommés	1				1	2	3,6%
Total	2	3	8	6	36	55	100,0%
Fréquence	3,6%	5,5%	14,5%	10,9%	65,5%	100,0%	

Source : Calcul des évaluateurs sur la base des données de CONTRELEC

A l'analyse, l'organigramme de CONTRELEC ne permet pas à l'institution d'assurer un fonctionnement efficace des missions qui lui sont confiées. Cet organigramme mérite d'être actualisé en vue d'intégrer de nouvelles fonctions telles que la planification, la prospective, le suivi-évaluation, le contrôle interne, la réglementation, la communication, la sensibilisation, le contrôle obligatoire, le marketing et la promotion commerciale.

En somme, il ressort de l'analyse de la chaîne des acteurs qu'il est nécessaire de :

- Renforcer les pouvoirs du CA en lui conférant la sélection des candidats aux postes de DG et DGA ;
- Etoffer le CA par la présence de nouveaux acteurs complémentaires ;
- Actualiser l'organigramme de CONTRELEC afin de prendre en compte certaines fonctions indispensables pour améliorer davantage l'efficacité de CONTRELEC ;
- Etoffer l'effectif du personnel de CONTRELEC en recrutant plus de personnel technique (ingénieurs, techniciens supérieurs, contrôleurs des services techniques, techniciens de services techniques) et en limitant le recrutement des agents de soutien.

A ce titre, un nouveau décret portant AOF de CONTRELEC devrait être pris avec les arrêtés d'application.

5.3. Analyse des critères d'évaluation

5.3.1. La cohérence

Questions :

1. Comment CONTRELEC arrive-t-elle à répondre de manière adéquate aux enjeux de sécurité des installations électriques intérieures ?
2. Dans quelle mesure les interventions de CONTRELEC sont-elles en cohérence avec la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) ?

Réponse aux questions :

1. Dans l'ensemble, les choix opérés par CONTRELEC sont en lien avec les normes et standards internationaux car basés sur les orientations en matière d'installations électriques intérieures de CONSUEL en France et SECUREL en Côte d'Ivoire. Les stratégies d'interventions définies par CONTRELEC consistent à sécuriser à l'avance tout dispositif électrique avant le contact avec des humains par l'utilisation des intrants aux normes permettant d'éviter des accidents. Cette stratégie convient au besoin général de Sécurité des installations au Bénin. Toutefois, le non-respect des textes réglementaires en la matière conduit toujours à des cas d'accident en la matière.
Des textes réglementaires sont pris dans le secteur comme le cas de l'arrêté qui doit rendre le contrôle obligatoire mais l'élaboration et la mise en œuvre des études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures n'est pas encore une réalité.
2. La mise en place de CONTRELEC est en arrimage avec les documents de planification stratégiques du Ministère de l'Energie, les documents de politiques nationales, le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) dans son pilier 3, Axe stratégique N°6 (Renforcement des services sociaux de base et de protection sociale) et donc avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Mieux, la mise en place de CONTRELEC est en arrimage avec les documents de planification

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTRELEC)

stratégiques du Ministère de l'Énergie, les documents de politiques nationales, le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) dans son pilier 3, Axe stratégique N°6 (Renforcement des services sociaux de base et de protection sociale) et donc avec les Objectifs de Développement Durable (ODD. D'autre part, les acteurs sont satisfaits des idées à l'origine de l'Agence et les contenus des interventions tels que définis par les orientations de base ont comblé les attentes des bénéficiaires en termes d'activités et de résultats.

5.3.2.La pertinence

Questions :

1. Quelle est la pertinence des choix opérés par CONTRELEC en lien avec les normes et standards internationaux en matière d'installations électriques intérieures ?
2. Dans quelle mesure les stratégies définies par CONTRELEC sont-elles appropriées au regard du besoin général de sécurité des installations électriques intérieures au Bénin ?

Réponse aux questions :

1. Les choix opérés par CONTRELEC s'inspirent fortement des normes et standards en matière de contrôles des installations électriques intérieures de CONSUEL en France et SECUREL en Côte d'Ivoire qui constituent dans le domaine, des agences de références respectivement au niveau international et sous régional. Ils visent à assurer suivant les règles définies en la matière, le contrôle des installations électriques intérieures sous toutes ses formes. Les acteurs sont unanimes sur le fait que ces choix répondent parfaitement à la sécurité des personnes et des biens contre tous les risques inhérents aux usages du courant électrique.
2. Les stratégies d'interventions définies par CONTRELEC consistent à collaborer étroitement avec la SBEE pour sécuriser toutes les installations électriques de ses clients à toutes les occasions recommandées par les textes en vigueur au Bénin. Aux dires des

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

acteurs, cette stratégie convient au besoin général de Sécurité des installations au Bénin car permet d'assurer l'essentiel de la couverture nationale desdites installations. Cependant, il faut noter que le non-respect des textes réglementaires en la matière conduit toujours à des cas d'accidents. Ainsi, certains arrêtés comme celui qui doit rendre le contrôle obligatoire existent mais ne sont pas mis en application par endroit.

Conclusion :

En plus du renforcement de capacités des acteurs de la chaîne opérationnelle, il faut doter CONTRELEC d'un dispositif permanent de suivi-évaluation pour anticiper sur les faiblesses afin d'améliorer les capacités de l'offre de l'Agence.

Tous ces éléments ont permis d'obtenir la note 0,97 pour la pertinence du CONTRELEC, ce qui permet de conclure que la note a atteint un seuil suffisant permettant de conclure que les interventions de l'Agence sont globalement pertinentes.

5.3.2.L'efficacité

Questions :

1. Les objectifs planifiés ont-ils été atteints ?
2. Quel est l'écart entre les effets obtenus et ceux planifiés ?
3. Dans quelle mesure les résultats obtenus contribuent-ils aux objectifs nationaux en matière de sécurité des installations électriques intérieures ?
4. Quels sont les facteurs qui ont entravé ou favorisé l'atteinte des résultats ?
5. Quelles sont les opportunités qui ont été saisies pour améliorer la mise en œuvre des actions en matière de sécurité des installations électriques ?

Réponse aux questions :

1. Il est difficile de répondre de façon tranchée si les objectifs planifiés

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTRELEC)

sont atteints ou pas. Cependant, selon les acteurs sur cinq objectifs de départ, on retrouve véritablement l'agence active sur deux objectifs que sont : « Effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension » et « Effectuer sur demande le contrôle des installations électriques intérieures déjà mises sous tension » et dans une moindre mesure sur l'objectif qui consiste à « Effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment » .

2. En terme d'écarts entre les effets obtenus et ceux planifiés, il convient de noter que deux objectifs assignés à l'agence n'ont du tout pas été amorcés. il s'agit de : (i) élaborer et mettre en œuvre toutes études et actions visant à promouvoir le respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures et (ii) le contrôle des installations électriques intérieures pour les Immeubles de Grande Hauteur, des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Unités Industrielles (UI) et pour les établissements classés dangereux. Enfin, l'agence a effectué quelque peu l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment mais les actions menées demeurent marginales.
3. L'absence de cibles et les données historiques ne nous permet pas de faire une appréciation claire et objective de la situation. Cependant, il convient de noter que les objectifs nationaux en matière de sécurité des installations électriques intérieures sont pour l'essentiel assignés à CONTROLEC. Ainsi, les résultats obtenus par l'agence sont représentatifs de ceux nationaux en la matière. Les principaux résultats obtenus à l'évaluation sont consignés dans le tableau ci-dessous :

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

Tableau 9 : Les principaux résultats obtenus à l'évaluation

ANNEES	DEMANDES EXPRIMEES	CHANTIERS VISITES	POURCENTAGE AU 31 DECEMBRE
2012	16 333	14 448	88%
2013	21 749	20 036	92%
2014	27 182	23 058	85%
2015	30 181	28 059	93%
2016	36 161	32 352	89,47%
2017	38 505	29 620	77,06%
Ensemble	170 111	147 573	86,75%

Source : Rapport d'activités CONTRELEC

Ainsi, pour les deux objectifs au niveau desquels l'agence est active, on note un taux global de satisfaction des demandes exprimées qui est de 86,75%.

Pour ce qui concerne l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment, elles se font sur expression des besoins et l'agence jusque-là, a couvert l'essentiel des besoins d'expertises exprimés.

Les interventions n'ont mené relèvent des services publics d'intérêt général institués par voie réglementaire et de la promotion de la culture du respect des prescriptions techniques, normatives en matière de conception et de la réalisation des installations électriques intérieures.

4. Les facteurs qui ont entravé l'atteinte des résultats sont pour la plupart liés à l'insuffisance de moyens (personnel, matériaux d'interventions, outils de travail à la disposition de l'Agence et autres...). Aussi, l'inexistence d'un département destiné aux études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures, explique les faibles

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

performances réalisées. Enfin, il faut ajouter le manque d'implication du Ministère et de l'Association Professionnelle des Electriciens dans le suivi direct des activités menées sur le terrain. Quant aux facteurs qui ont favorisé les résultats, on peut citer le caractère de services publics d'intérêt général institués par voie réglementaire de certaines missions de l'agence.

5. La principale opportunité pour améliorer la mise en œuvre des actions en matière de sécurité des installations électriques a été la collaboration de l'agence avec la SBEE pour mutualiser leur effort en matière de facturation et mobilisation des ressources.

Conclusion

Ces résultats sont la résultante de la volonté du gouvernement béninois de protéger les populations contre les accidents électriques en créant l'agence et la détermination des acteurs qui y interviennent. Cependant il reste beaucoup d'autres pistes à explorer pour booster la performance de la structure. La majorité (65%) des différents acteurs institutionnels et les bénéficiaires périphériques se sont retrouvés dans la réalisation des activités génératrices de ces résultats. Néanmoins il faut noter que certaines activités n'ont pu être réalisées à cause de la taille limitée de l'effectif de l'agence.

A l'issue de ces analyses, la variable efficacité a obtenu la note 0,57. Il en résulte donc que les interventions de CONTRELEC ont atteint un seuil permettant de conclure que les actions entreprises sont moyennement efficaces.

5.3.3.La durabilité

Questions :

1. Dans quelle mesure les actions de CONTRELEC se maintiennent-elles dans le temps ?
2. Les acquis sont-ils pérennisés par les différents acteurs ?
3. Quels sont les facteurs de pérennisation des acquis ?
4. Quelles sont les expériences réussies de CONTRELEC ?

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

5. Quels sont les mécanismes de pérennisation de ces expériences ?

Réponse aux questions :

1. Le maintien dans le temps des interventions de l'agence requiert un coût relativement onéreux pour les bénéficiaires. Ainsi, un accompagnement de départ de l'Etat central est indispensable pour permettre à l'agence de prendre son envol non seulement à travers les services publics d'intérêt général institués par voie réglementaire qu'elle mène mais aussi et surtout les services purement commerciaux qu'elle devrait mener et qui sont générateurs de beaucoup de ressources. Ces derniers nécessitent une bonne connaissance de l'agence par ses clients potentiels à travers des techniques commerciales et marketing appropriées. Aussi l'accent devra être accordé au respect des textes instituant la structure et la prise en compte de la place qui est la sienne dans le dispositif électrique du Bénin.
2. Les acquis ne sont pas pérennisés par tous les différents acteurs. La majorité (78%) des bénéficiaires à la base ne sont pas en mesure de subvenir aux coûts (temps, moyens, ressources humaines) qu'induiraient les interventions complémentaires indispensables pour pérenniser les acquis. S'il est vrai que les acteurs étatiques jouent un grand rôle dans la durabilité de ces acquis, ils demeurent insuffisants et nécessitent d'être consolidés. Aussi, la place de l'Association Professionnelle des Electriciens mérite d'être précisée.
3. Au nombre des facteurs de pérennisation des acquis, on peut citer : une synergie d'intervention entre les professionnels qualifiés et l'agence, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation au sein de l'agence qui puisse permettre d'avoir une vue claire des progrès réalisés et de définir en temps opportun, un rapport sur les bonnes pratiques à pérenniser, les leçons apprises et les goulots d'étranglement à surmonter.
4. La principale expérience réussie de CONTROLEC jusque-là observée est relative à la mutualisation des personnels de l'agence et de la

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

SBEE pour assurer la mobilisation des ressources des deux structures.

5. Le mécanisme de pérennisation de cette expérience repose essentiellement d'une part sur maintien et la consolidation de cette synergie d'intervention jusque-là observée entre les deux structures et d'autre part sur le respect des textes.

Conclusion :

L'analyse de la durabilité a permis de mettre en exergue deux aspects essentiels qui méritent d'être pris en compte pour le cas de CONTROLEC. Il s'agit non seulement de la viabilité financière mais aussi de l'opportunité de reproduire ou généraliser les actions de l'agence à plus grande échelle. De plus, pour assurer la qualité du service et relever les nouveaux défis énergétiques dans un contexte de modernisation marqué par l'avènement des énergies renouvelables, l'accent devra être mis sur les questions de renforcement de capacité du personnel.

Tous ces éléments ont permis d'obtenir la note 0,36 pour la durabilité du projet, ce qui permet de conclure que les interventions de CONTRELEC ont atteint un seuil permettant de conclure que les actions entrepris ne sont pas durables.

5.3.4.L'efficience

Questions :

1. Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines disponibles a-t-elle été judicieuse pour l'atteinte des objectifs ?
2. Quels sont les facteurs de gestion qui ont défavorisé ou contribué à l'efficience de la gestion de CONTRELEC ?

Réponse aux questions :

1. Le financement des activités de l'agence se fait essentiellement à travers les recettes générées par la délivrance du certificat de

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

conformité et les demandes d'expertises sollicitées par certaines entités. Les résultats financiers des exercices sur la période 2013-2017 sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Point financiers de quelques exercices

Désignations	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (prévision)
Total produits	338 867 487	402 642 689	517 767 905	517 767 905	569 301 892	625 415 916
Total charges	346 935 223	339 444 889	494 124 724	494 124 724	539 087 709	604 747 774
Résultat net	-8 067 736	63 197 800	23 643 181	23 643 181	30 214 183	20 668 142
Investissement	33 048 692	19 768 075	68 863 645	68 863 645	75 750 010	60 000 000

Source : Rapport d'activités CONTRELEC

A l'exception de 2013, le résultat net est resté positif sur la période et pourrait être amélioré si l'agence parvenait à satisfaire pleinement à toutes ses sollicitations. Au titre de l'année 2017 par exemple, CONTRELEC a enregistré pour l'ensemble de ses antennes 38.505 demandes de contrôle et n'a exécuté que 29.671, soit un taux d'exécution de 77,06%, et concernant les demandes d'expertise enregistrées, seulement dix (10) ont été concluantes au cours de l'année ce qui est une contre-performance notoire.

Les ressources mobilisées à la suite des interventions ont permis d'atteindre les résultats cités plus haut en tant que seule source de recettes de la structure. Les services réalisés dans le cadre des activités ont été exécutés dans le respect du répertoire des prix homologué en République du Bénin et il n'y a pas de meilleures manières d'atteindre les mêmes résultats à des coûts réduits d'après les acteurs à tous les niveaux.

En ce qui concerne les ressources humaines, les analyses du cadre de performance et des acteurs menées supra, ont clairement mis en exergue l'absence de cadres techniques pour permettre à CONTROLEC d'assurer pleinement la mission qui est la sienne.

Les activités réalisées dans le cadre de l'agence et les moyens mis en œuvre sont relativement en adéquation d'après 73% des bénéficiaires.

D'après une analyse croisée des différentes appréciations des acteurs, il ressort globalement que les moyens et les ressources prévus dans le

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

cadre des activités de l'agence ont été mis à disposition avec un léger retard et pas aux coûts escomptés par les bénéficiaires. Ces derniers pensent que les ressources de CONTRELEC au niveau opérationnel sont gérées de manière relativement transparente mais la non tenu des sessions du Conseil d'Administration il y a quelques années laisse planer de sérieux doutes sur la qualité des comptes et la transparence dans la gestion de l'Agence.

2. Au nombre des facteurs de gestion qui ont défavorisé à l'efficacité de la gestion de CONTRELEC, on peut citer : l'absence de subvention initiale de 200 000 000 FCFA annoncée dans les actes instituant l'agence, le retard dans la mise à disposition des subventions annuelles prévus dans le cadre des activités de l'Agence voir son inaccessibilité. Ce qui fait que l'Agence ne parvient pas à atteindre certains résultats planifiés. Il faut aussi signaler l'absence de monitoring régulier pour évaluer les différentes évolutions observées dans le cadre de l'atteinte des objectifs de l'agence.

Conclusion :

Globalement les résultats obtenus dans le cadre des interventions de CONTRELEC à l'évaluation sont qualifiés en dessous de la moyenne par les différents acteurs stratégiques interviewés dans le cadre de cette étude.

Tous ces éléments ont permis d'obtenir la note 0,34 pour la l'efficacité des interventions de l'Agence, ce qui permet d'affirmer que les actions entreprises n'ont pas atteint un seuil suffisant permettant de conclure de leurs efficacités.

5.3.5.L'effet

Questions :

Quels sont les effets de la mise en œuvre des interventions effectuées par CONTRELEC ?

Réponse aux questions :

Il concerne l'incidence directe et indirecte des actions de CONTRELEC sur la population. Il est la conséquence directe des résultats directs des interventions de l'agence mais aussi de facteurs extérieurs. Les effets peuvent être anticipés, mais avec une marge d'incertitude. Dans le cadre de cette étude, l'évaluation des effets porte sur l'interaction entre CONTRELEC et son environnement. Les acteurs concernés s'élargissent aussi bien aux clients de l'agence qu'à tous les acteurs stratégiques quel que soit leur position. Bien que les réactions des acteurs (groupes, personnes ressources) sont difficiles à prévoir, il est toujours important d'avoir une idée des effets escomptés pour faciliter les évaluations. Dans le cas de la mise en place l'agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures, il fallait amener les populations à un changement de comportement qui passe par le respect des normes en vigueur pour les installations électriques intérieures et diminuer de ce fait le nombre d'accidents liés à la non-conformité des installations domestiques. Il était attendu une professionnalisation des ouvriers intervenants dans le domaine électrique afin de déboucher sur une prise de conscience collective des acteurs à tous les niveaux et des futures propriétaires de maison en République du Bénin. A l'évaluation, les incidences directes des interventions de CONTRELEC sur la population concernent seulement une frange de la population, celle relativement instruite car la communication autour des actions de l'agence n'est pas active. En effet, la population peine à prendre conscience du risque que représente l'usage des matériaux électriques hors normes dans les constructions domestiques et plus de 70% des bénéficiaires perçoivent le visa sur les formulaires d'attestation de conformité pour les installations intérieures comme une simple formalité et parfois ce visa est obtenu sans une véritable inspection des agents de CONTRELEC. L'incidence indirecte

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

des interventions sur les populations pourrait s'apprécier par la baisse des accidents liés à la non-conformité des installations électriques intérieures mais en l'absence de base de données dans le domaine, il est difficile de se prononcer sur la réduction ou non de ces cas d'accidents. Il existe également des facteurs extérieurs qui empêchent les incidences directes ou indirectes des interventions de l'agence telles que les influences et interventions d'autorités au profit de tel ou tel autre bénéficiaire pour accélérer la procédure de branchement dans les ménages. En somme, la possibilité d'anticiper les incidences même avec une marge d'incertitude n'existe pas au sein de l'agence car aucun département interne ne se penche sur ces questions.

Tous ces éléments ont permis d'obtenir la note 0,36 pour l'effet du CONTRELEC sur les populations, ce qui permet de conclure que les actions de l'Agence n'ont pas un effet conséquent sur les bénéficiaires.

VI. DEDUCTIONS ET RECOMMANDATIONS

Il se dégage des différents entretiens avec les acteurs, de l'analyse des documents reçus et de tout ce qui précède les déductions ci-après :

6.1. Déductions

- ***L'insuffisance des subventions versées et la non mise à disposition de la subvention initiale de l'Etat central qui était pourtant annoncé dans les actes officiels instituant l'entreprise***

Une subvention initiale de deux cent millions (200 000 000) FCFA était annoncé à la création de l'agence et n'a jamais été mise à disposition. Aussi, les redevances à percevoir par l'entreprise étaient fixées en fonction des subventions que l'Etat devrait lui accorder. Malheureusement, force est de constater l'insuffisance de la subvention mise à disposition ; ce qui limite l'entreprise dans ses interventions.

- ***L'insuffisance du patrimoine de l'entreprise pour assurer pleinement la mission qui est la sienne ;***

Le constat révèle que l'entreprise manque cruellement de matériel de travail (matériels roulants, équipements, kits d'interventions etc.) pour assurer sa mission. Les quelques-uns existants sont vétustes voir amortis. On dénote aussi un manque de rigueur dans la tenue de l'inventaire du patrimoine de l'agence depuis sa création ; ce qui est de nature à ne pas faciliter leur suivi.

- ***La nécessité de faire un audit organisationnel et de doter l'Agence d'un cadre organique. Ces outils devraient faciliter l'adéquation profil-postes et définir les profils-types des agents devant occuper les différents postes disponibles au sein de l'entreprise***

Les échanges effectués avec les différents acteurs révèlent que l'entreprise souffre d'un manque criard de personnel qualifié et elle ne dispose pas d'un cadre organique actualisé qui précise les attentes de chaque poste et le profil que doit avoir les agents devant les occuper. Aussi, le personnel est-il jusque-là recruté sans une appréciation réelle des besoins de l'entreprise.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Enfin, convient-il d'ajouter que le profil du personnel disponible ne répond pas toujours au besoin de l'entreprise.

- ***La non-tenue régulière des sessions du Conseil d'Administration de l'entreprise***

Il convient d'évoquer ici la non tenue régulière des sessions du Conseil d'Administration. En effet, s'il est vrai que les membres du CA ont été installés au démarrage de l'agence, il est à noter que leur mandat est venu à expiration en 2013. Dès lors, l'agence a fonctionné sans organe d'orientation jusqu'en décembre 2017 où de nouveaux membres du CA ont été installés.

Cette situation ne facilite pas une bonne orientation et un bon suivi des interventions par les autorités et peut empêcher l'homologation de décisions importantes. Aussi, elle contribue à la faible performance de l'agence et ne favorise pas une bonne synergie des interventions.

- ***L'absence de visibilité sur l'Agence pour la rendre plus attractive vis-à-vis des clients et pour permettre aux différentes parties prenantes d'avoir une meilleure connaissance de ses activités notamment les audits électriques, d'étude technico-financière, de dimensionnement et de conformité aux fins de susciter leur adhésion aux missions de l'Agence***

D'abord, l'entreprise est méconnue de la grande population qui a tendance à la confondre à la SBEE. Elle pense que les contrôles obligatoires jusque-là effectués, sont faits par la SBEE en prélude à la première mise sous tension, ou lors d'augmentation de puissance souscrite suite à des travaux sur les installations.

Ensuite, outre les prestations obligatoires qui génèrent jusque-là une part importante des ressources pour l'entreprise, cette dernière dispose aussi d'autres types de prestations non moins importantes qui ne s'inscrivent pas dans ce registre. Il s'agit notamment des audits électriques et d'autres services d'expertises qui se font sur expression des besoins par les clients. Bon nombre de clients potentiels n'ont pas connaissance de la disponibilité de ces services au niveau de l'entreprise du fait d'une absence de

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

communication et de stratégies marketing appropriées autour desdites prestations.

Enfin, l'absence de prestations qualifiées qui se limitent essentiellement aux formalités administratives permettant la perception des redevances prévues sont de nature à nuire à la visibilité de l'entreprise.

- ***L'absence de convention collective réglementant la gestion du personnel et son traitement***

Le personnel de l'agence est composé d'agents contractuel de l'Etat, agents contractuel du centre et d'agent nommé. Les contractuels de l'Etat émargent sur budget national tandis que les autres sur le budget de l'entreprise. Force est de constater que les initiatives dans le sens de doter l'Agence d'une convention collective ne sont pas encore concluantes comme c'est le cas dans la plupart des entreprises publiques à l'instar de la SBEE. Alors que cette convention devrait régir le traitement de tout le personnel et préciser les limites dans lesquels les primes et émoluments doivent être attribués.

- ***L'absence de professionnalisation du personnel de CONTROLEC et de synergie d'intervention entre ces derniers et les associations de professionnels qualifiés***

Une agence de contrôle obligatoire comme CONTROLEC devrait assurer la promotion des normes et standards internationaux en vigueur. Elle devrait donc s'assurer de la mise à niveau des associations des Professionnels Electriciens pour une synergie d'actions aux fins de faciliter ses contrôles.

Le constat révèle des fois une absence de synergie d'intervention entre les professionnels qualifiés qui exercent sur le terrain et les acteurs de l'agence. De plus, le personnel de la structure n'est pas suffisamment formé de manière adéquate pour assurer la qualité du service et relever les nouveaux défis énergétiques dans un contexte de modernisation marqué par l'avènement des énergies renouvelables.

- ***Le dysfonctionnement du dispositif de suivi-évaluation de CONTROLEC***

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

Bien qu'il existe des agents qui animent la direction de suivi et de l'évaluation de l'agence, cette dernière manque cruellement de cadres qualifiés et opérationnels pour assurer pleinement cette mission. Le dispositif de suivi-évaluation devrait fournir une vision claire des progrès réalisés et définir en temps opportun un rapport sur les bonnes pratiques à pérenniser, les leçons tirées et les goulots d'étranglement à lever. Les structures de type CONTRELEC doivent inclure des indicateurs clairs ainsi que ceux topten (obligatoires) pour tous les résultats. Ainsi, une application faisant le point des indicateurs et leur mode de calcul par objectif spécifique et par résultat devra être élaborée pour l'Agence ; ce qui permettrait de générer directement un tableau de bord périodique. Ce rôle est principalement celui d'un spécialiste de suivi-évaluation mais malheureusement cette compétence n'existe pas au sein de la structure et ce dispositif indispensable dans le fonctionnement d'une agence moderne est absent.

- ***La nécessiter d'arbitrer entre l'approche directe d'intervention de l'agence et celle qui consiste à faire faire en sollicitant les services de prestations extérieures***

Au regard de l'étendu des missions de CONTROLEC qui couvrent tout le territoire national, le constat révèle que le personnel existant est insuffisant tant en quantité qu'en qualité et les représentations de l'agence ne sont pas à la hauteur de leurs cahiers de charge. Face à une telle situation, il est souvent fréquent de constater que l'entreprise fait souvent appel à des prestations extérieures pour répondre aux besoins. Un arbitrage s'impose donc pour optimiser l'utilisation des ressources dont dispose l'agence.

- ***la nécessité de procéder à un recrutement (en quantité et en qualité) du personnel***

L'analyse du fichier du personnel révèle que l'entreprise manque cruellement de personnel en nombre et en qualité pour couvrir entièrement le territoire national même si elle devrait choisir l'approche faire faire énumérer supra. Ce recrutement devra se faire sur une évaluation objective

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTROLEC)**

des besoins répondant aux prescriptions du cadre organique de l'entreprise.

- ***le recensement des installations électriques à réglementation particulière et la définition d'un planning pour procéder à leur contrôle***

L'analyse du cadre de performance aurait prouvé que les installations à réglementation particulière n'ont pas été contrôlées depuis la création de l'agence. Dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens, CONTROLEC devra recenser les dits bâtiments et définir un planning pour les contrôler

- ***L'absence de contrôle des installations électriques sous-tension lors d'opérations spécifiques***

Lors des transactions immobilières ou de changement de nom de titulaire de police d'abonnement ou lors d'augmentation de puissance souscrite suite à des travaux sur les installations, le constat révèle que les contrôles systématiques ne sont pas faits par l'entreprise.

6.2. Recommandations

Au regard de tout ce qui précède, un accent particulier doit être porté sur les déductions sus-évoquées en vue d'atteindre les résultats escomptés. Ainsi, pour l'amélioration des performances de CONTROLEC, les recommandations ci-après méritent d'être prises en compte :

Recommandations d'ordre général :

- contrôler systématiquement les installations électriques sous-tension lors d'opérations spécifiques comme : transactions immobilières ou de changement de nom de titulaire de police d'abonnement ou lors d'augmentation de puissance ;
- assurer la redevabilité et la reddition de compte au niveau de l'entreprise et des parties prenantes et veiller à rendre transparente l'information et communiquer suffisamment sur les procédures ;

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

- identifier des actions visant à faciliter la viabilité des interventions menées par l'agence notamment en conformant les normes et standards nationaux à ceux internationaux.

Recommandations d'ordre spécifique

- **À l'endroit du Gouvernement :**

- ✓ Après analyses, il ressort que toutes les dispositions pouvant faciliter l'éclosion du CONTRELEC et assurer mieux la protection des populations sont déjà consignées dans les textes régissant l'Agence. Il s'avère alors impérieux de prendre toutes les dispositions utiles pour faire appliquer effectivement les arrêtés suivants :

ARRETE N°15/MMEH/DC/SG/CTJ/CTEE/DEN/SA : Portant définition des modalités d'exercice du contrôle des installations électriques intérieures avant-première mise sous tension, de 15 février 1999.

ARRETE N°069/MERPMEDER/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/S
A : Portant certification des plans et schémas électriques des immeubles et (Unités Industrielles) (UI), de 30 Juin 2014.

ARRETE N°070/MERPMEDER/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/S
A : Portant modalités d'agrément des bureaux d'études du secteur de l'électricité pour la vérification et l'approbation des plans et schémas électriques, de 30 Juin 2014.

ARRETE N°071/MERPMEDER/DE/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/S
A : Portant paiement des frais de contrôle relatifs à l'augmentation de puissance et à la reprise de contrat d'abonnement d'énergie électrique, de 30 Juin 2014.

ARRETE N°072/MERPMEDER/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTROLECE/
SA : Portant conditions préalables exigibles pour la souscription, avant-première mise sous tension d'un contrat de fourniture d'énergie électrique pour l'alimentation des installations électriques intérieures, de 30 Juin 2014.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

- ✓ signer un contrat de plan avec les gestionnaires de l'Agence. Dans ce contrat l'Etat doit véritablement s'engager à respecter son engagement ;
- ✓ renforcer le capital et le patrimoine de l'entreprise pour lui permettre d'assurer pleinement la mission qui est la sienne ;
- **À l'endroit du Conseil d'Administration (CA) de CONTROLEC :**
 - ✓ instaurer au sein de l'agence un système de gestion axée sur les résultats en évaluant périodiquement tous les acteurs périphériques et ceux intervenant dans la coordination ;
 - ✓ travailler à doter l'agence d'une convention collective pour assurer et réglementer la gestion du personnel et son traitement ;
 - ✓ doter chaque agent d'un contrat d'objectif qui sera évalué semestriellement ;
- **A l'endroit de l'équipe de coordination de CONTROLEC :**
 - ✓ élaborer les guides d'intervention prévus par les arrêtés notamment ceux destinés pour les bâtiments de types (IGH, UI, bâtiment dangereux et bâtiment de norme standard) au profit des électriciens professionnels ;
 - ✓ Elaborer le cadre organique de CONTRELEC ;
 - ✓ élaborer un manuel de suivi-évaluation et veiller à le rendre opérationnel ;
 - ✓ élaborer un répertoire de professionnels électriciens, les former et les agréer auprès de CONTRELEC ;
 - ✓ élaborer le manuel de procédure de CONTRELEC ;
 - ✓ élaborer et mettre en œuvre le plan de communication de CONTRELEC ;

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

- ✓ créer un site WEB propre au CONTRELEC pour le rendre visible ;
- ✓ procéder à l'audit organisationnel, technique et financier de l'Agence ;
- ✓ procéder à un recrutement (en quantité et en qualité) du personnel. Ce recrutement devra tenir compte des besoins exprimés à travers le cadre organique de l'entreprise.

6.3. Canaux de mise en œuvre des recommandations

De tout ce qui précède, CONTROLEC a atteint des résultats intéressants. Toutefois, l'agence présente quelques faiblesses qu'on pourra entre autre corriger grâce à l'appui du Projet Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Énergie au Bénin (RECASEB) de l'Union Européenne qui est prêt à accompagner l'Agence dans la mise en œuvre de certaines actions pour booster la productivité de l'Agence et accroître la protection des populations contre les effets indésirables de l'électricité. A travers un effort concerté de tous les acteurs, un nouveau dynamisme de travail pourra être insufflé pour l'atteinte des objectifs fixés à CONTRELEC.

Ainsi, le cadre de mise en œuvre des recommandations formulées ci-après mérite d'être suivi :

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

Tableau 11 : Cadre de mise en œuvre des recommandations

ORDRE DE PRIORITE	RECOMMANDATIONS	ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIEES	PERIODE D'EXECUTION	OBSERVATIONS
RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERALE						
1.	Contrôler systématiquement les installations électriques sous-tension lors d'opérations spécifiques comme : transactions immobilières ou de changement de nom de titulaire de police d'abonnement ou lors d'augmentation de puissance	- Effectuer le contrôle systématique lors de ces opérations spécifiques	- Coordination de l'agence	Tous les acteurs	Immédiat	
2.	Assurer la redevabilité et la reddition de compte au niveau de l'entreprise et des parties prenantes et veiller à rendre transparente l'information et communiquer suffisamment sur les procédures ;	- Développer la culture de reddition de compte - Communiquer sur les procédures	- ME - CA - Coordination de l'agence	Tous les acteurs	Immédiat	
3.	Identifier des actions visant à faciliter la viabilité des interventions menées par	- Réaliser les études d'expertises ; - Conformer les normes	- CA - Coordination de l'agence	Tous les acteurs	Immédiat	Identifier des actions visant à faciliter la viabilité

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

ORDRE DE PRIORITE	RECOMMANDATIONS	ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIEES	PERIODE D'EXECUTION	OBSERVATIONS
	l'agence.	et standards nationaux à ceux internationaux				des interventions menées par l'agence.
RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT						
4.	prendre toutes les dispositions utiles pour faire appliquer effectivement les arrêtés : ARRETE N°15/MMEH/DC/SG/CTJ/CTEE/DEN/SA ARRETE.N°069/MERPMEDE/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/SA ARRETE.N°070/MERPMEDE/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/SA ARRETE.N°071/MERPMEDE/DE/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/SA ARRETE.N°072/MERPMEDE/DC/SGM/CTJ/CTE/DRFM/CONTRELEC/SA	Instruire les Ministres concernés pour prendre des notes rendant obligatoires la mise en application des différents arrêtés	ME	- Tous les Ministères	Immédiat	
5.	Signer un contrat de plan avec les gestionnaires de l'Agence, dans ce contrat l'Etat doit véritablement s'engager à respecter son	Doter l'Agence d'un contrat de plan	Ministère de l'Energie	DGE	Mars 2019	

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

ORDRE DE PRIORITE	RECOMMANDATIONS	ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIEES	PERIODE D'EXECUTION	OBSERVATIONS
	engagement					
6.	Renforcer le capital et le patrimoine de l'entreprise pour lui permettre d'assurer pleinement la mission qui est la sienne ;	- Faire une évaluation du besoin en capital de l'entreprise ; - Mettre à la disposition de l'entreprise les ressources nécessaires pour satisfaire à ces besoins	ME	- Tous les acteurs	Immédiat	Renforcer le capital et le patrimoine de l'entreprise pour lui permettre d'assurer pleinement la mission qui est la sienne ;
RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
7.	Instaurer au sein de l'agence un système de gestion axée sur les résultats en évaluant périodiquement tous les acteurs intervenant dans la coordination;	- Evaluer tous les ans les membres de l'équipe de projet ; - Cette évaluation devra être sanctionnée (positivement ou négativement).	CA	- Coordination de l'agence	Tous les ans	
8.	Travailler à doter l'agence d'une convention collective pour assurer et réglementer la gestion du personnel et son traitement ;	- Ordonner l'élaboration de la convention collective de l'agence - Veiller au respect des règlements prévus dans la convention	CA	Coordination de l'agence	Immédiat	

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

ORDRE DE PRIORITE	RECOMMANDATIONS	ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIEES	PERIODE D'EXECUTION	OBSERVATIONS
9.	Doter chaque agent d'un contrat d'objectif qui sera évalué semestriellement ;	Evaluer périodiquement les agents	CA	ME DGE	immédiat	
RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
10.	élaborer les guides d'intervention prévus par les arrêtés notamment ceux destinés pour les bâtiments de types (IGH, UI, bâtiment dangereux et bâtiment de norme standard) au profit des électriciens professionnels	Coordonner les interventions des professionnels intervenants sur les chantiers	CONTRELEC	ME DGE Association Professionnelle	immédiat	Impliquer les représentants des associations professionnelles dans l'élaboration des guides
11.	Elaborer le cadre organique de CONTRELEC	Faire le point des postes disponible au sein de la structure et en établir l'adéquation profil-postes	CONTRELEC	ME DGE RECASEB	immédiat	Solliciter l'appui technique et financier de RECASEB
12.	élaborer un manuel de suivi-évaluation et veiller à le rendre opérationnel	Elaborer les outils programmatiques de CONTRELEC et en faire le suivi	CONTRELEC	ME DGE RECASEB	immédiat	Déjà programmer dans l'appui technique et financier de RECASEB

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

ORDRE DE PRIORITE	RECOMMANDATIONS	ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIEES	PERIODE D'EXECUTION	OBSERVATIONS
13.	élaborer un répertoire de professionnels électriciens, les former et les agréer auprès de CONTRELEC	Opérationnaliser un répertoire de professionnels auprès de CONTRELEC	CONTRELEC	ME DGE RECASEB	immédiat	Solliciter l'appui technique et financier de RECASEB
14.	élaborer le manuel de procédure de CONTRELEC			-		
15.	élaborer et mettre en œuvre le plan de communication de CONTRELEC	Faire connaître CONTRELEC	CONTRELEC	ME DGE RECASEB	immédiat	Déjà programmer dans l'appui technique et financier de RECASEB
16.	créer un site WEB propre au CONTRELEC pour le rendre visible	Rendre visible CONTRELEC	CONTRELEC	ME DGE RECASEB	immédiat	Déjà programmer dans l'appui technique et financier de RECASEB
17.	procéder à l'audit organisationnel, technique et financier de l'Agence	Redynamiser CONTRELEC	CONTRELEC	ME DGE RECASEB	immédiat	Déjà programmer dans l'appui technique et financier de RECASEB

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INTERIEURES (CONTRELEC)**

ORDRE DE PRIORITE	RECOMMANDATIONS	ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS RESPONSABLES	ACTEURS ASSOCIEES	PERIODE D'EXECUTION	OBSERVATIONS
18.	procéder à un recrutement (en quantité et en qualité) du personnel. Ce recrutement devra tenir compte des besoins exprimés à travers le cadre organique de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une évaluation objective des besoins sur la base du cadre organique de l'entreprise ; - Procéder au recrutement du personnel complémentaire 	CONTRELEC	DGE ME Fonction Publique	Immédiat	Les profils seront identifiés à partir du cadre organique

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

ANNEXES

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1. Etendue de l'évaluation

L'étendue de l'évaluation de la performance globale de CONTRELEC, portera sur la période allant de la prise du décret du Gouvernement rendant obligatoire le contrôle des installations électriques intérieures avant-première mise sous tension, c'est-à-dire du 15 janvier 1998 jusqu'à nos jours.

Les rencontres ont eu lieu avec plusieurs acteurs parties prenantes afin de les consulter et de s'enquérir de leurs principaux intérêts et préoccupations au sujet du projet. Il est question avec ces derniers de passer en revue la satisfaction qu'ils tirent de la mise en œuvre de cette initiative et les résultats obtenus par rapport à leurs attentes ainsi que les recommandations pour pérenniser les acquis.

2. Diagnostic de la situation existante

L'objectif visé à travers cette partie est de répertorier et exploiter tous les documents à l'origine de la création de CONTRELEC. Les outils ci-après ont été mis à contribution et exploités. Il s'agit de : (i) la revue documentaire, (ii) la matrice d'analyse FFOM, (iii) la matrice d'analyse des parties prenantes et (iv) le guide d'entretien.

Les extrants nécessaires attendus à l'issue de cet exercice sont : (i) une meilleure connaissance des outils existants au sein de la structure et les démarches qui y sont suivies, (ii) une connaissance plus fine des forces et les faiblesses de CONTRELEC, (iii) une bonne compréhension des flux de l'information (ascendant & descendant) y compris leurs outils de gestion ainsi que les besoins en informations liés à l'atteinte des missions de la structure, (iv) une connaissance approfondie des cahiers de charge du personnel, (v) un inventaire détaillé des moyens mis à disposition pour l'atteinte des objectifs, (vi) une bonne connaissance des différents acteurs, des interactions entre les parties prenantes et le mode d'opérationnalisation de CONTRELEC.

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTRELEC)

3. Sources de données et les instruments de collecte

Pour la réalisation de la présente mission, plusieurs sources de données ont été consultées. Ces données proviennent essentiellement de la Direction Générale de CONTRELEC, du Ministère de tutelle, des membres du Conseil d'Administration de la structure, des personnes ressources, des bénéficiaires des interventions de CONTRELEC et des organisations professionnelles. Ces données concernent essentiellement :

- les rapports d'activités ;
- le recueil des textes régissant l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures.
-
- les documents administratifs notamment, les arrêtés ;
- les notes d'orientations au niveau de la structure ;
- le Cadre de performance ;
- les plans de Travail Annuel (PTA de CONTRELEC sur la période 2014-2018
- les documents synthèses ;
- les Documents de stratégie et les documents budgétaires du Ministère de l'énergie ;

Pour la collecte des données, il a été organisé des séances de travail avec les différentes parties prenantes et les responsables des différents groupes d'acteurs identifiés (membres du Conseil d'Administration, les bénéficiaires, les personnes ressources) au moyen de guides d'entretien spécifiques élaborés à cet effet. Enfin une recherche documentaire a été effectuée afin de consulter d'autres sources de données.

4. Echantillon

Pour ce qui concerne le choix de l'échantillon à enquêter, il n'a pas été constitué un échantillon proprement dit en raison du nombre relativement restreint des acteurs. L'équipe d'évaluation a fait le choix d'une démarche exhaustive pour collecter les informations. Des séances de travail ont été organisées avec la plupart des parties prenantes. Ainsi, des concertations ont eu lieu d'une part avec le personnel de CONTRELEC, les membres des

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTRELEC)

associations professionnelles de l'électricité, les Membres du Conseil d'Administration, l'équipe du Ministère, les structures ayant sollicité des travaux d'expertises auprès du CONTROLEC. D'autre part, les responsables des unités d'intervention électriques dans les ménages ont été rencontrés.

5. Analyse évaluative

Cette étape a pour but d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions de CONTRELEC. L'instrument exploité est la méthode d'analyse multicritère. Les critères d'évaluation ont été validés pour viser les outputs suivant : (i) la pertinence ou non des actions de CONTRELEC est établie ; (ii) la cohérence des interventions est établie ; (iii) l'efficacité ou non des actions est démontrée ; (iv) l'efficience ou non des prestations est mis en exergue (v) la durabilité ou non des interventions de CONTRELEC est établie ; (vi) la satisfaction ou non des bénéficiaires est établie ; (vii) la réalisation du contrôle des installations électriques intérieures est constatée ;(viii) le contrôle périodique des installations électriques intérieures est réalisé (ix) les textes régissant la certification des plans et schémas électriques des immeubles et unités industrielles sont appliquées ; (x) la matrice globale d'évaluation est disponible et (xi) les mesures correctives sont proposées.

6. Méthode multicritère d'évaluation ou d'aide a la décision

6.1 Présentation

L'aide à la décision multicritère se présente comme une alternative aux méthodes d'optimisation classiques basées sur la définition d'une fonction unique, souvent exprimée en terme économique et qui reflète la prise en compte de plusieurs critères, souvent incommensurables. L'intérêt des méthodes multicritères est de considérer un ensemble de critères de différentes natures (exprimés en unité différentes), sans nécessairement les transformer en critères économiques, ni en une fonction unique. Il ne s'agit pas de rechercher un optimum, mais une solution compromis qui peut prendre diverses formes : choix, affectation ou classement.

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

La définition du problème requiert une compréhension de la situation étudiée, du contexte et des acteurs impliqués dans la prise de décision. L'interaction avec les différents acteurs permet de comprendre le processus de décision, les enjeux, l'objet de la décision et la nature de la décision à prendre. La détermination de l'objet de la décision consiste à identifier l'ensemble des actions ou alternatives sur lesquelles va porter la décision.

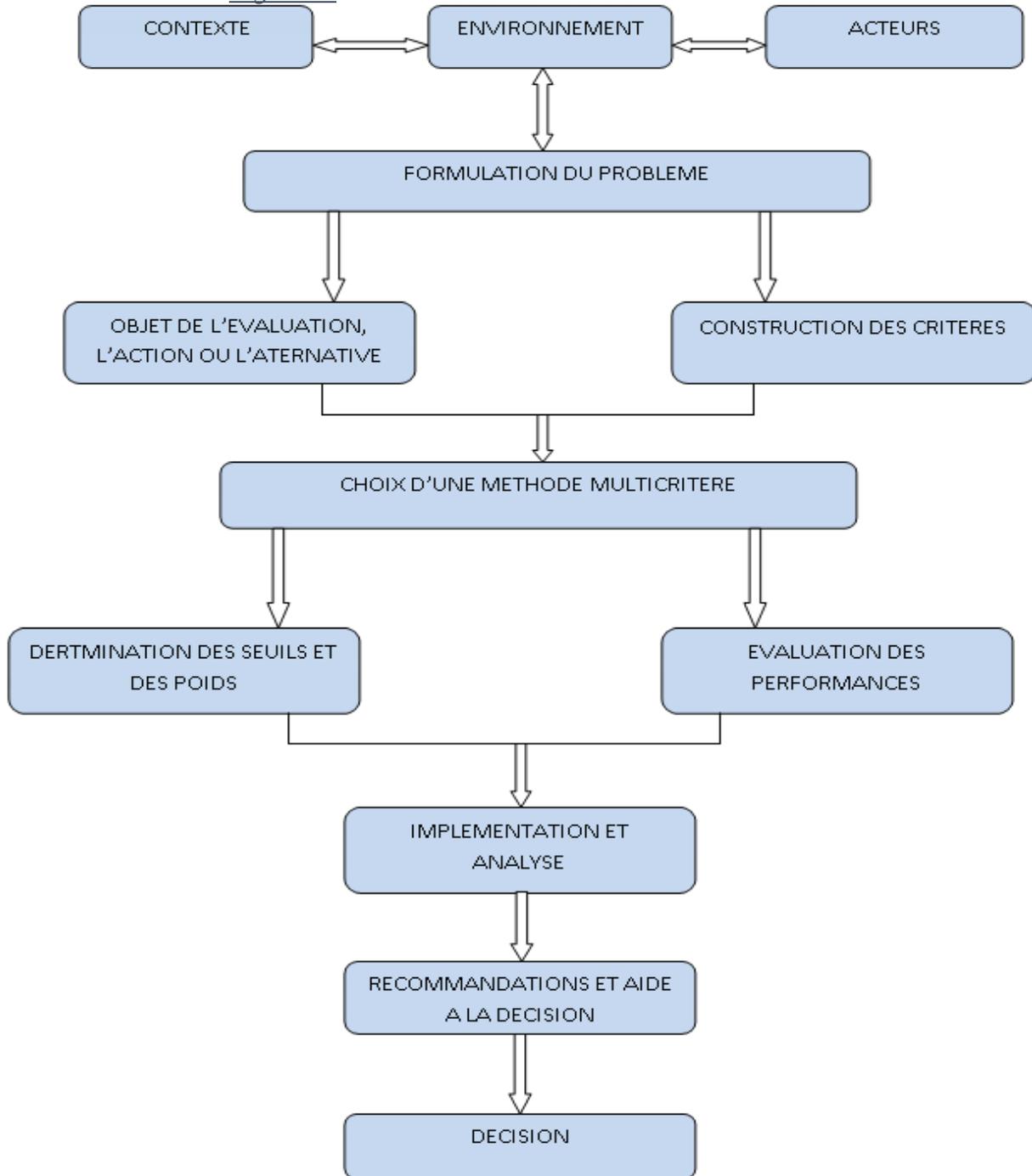
Dans le processus de mise en œuvre de la méthode multicritère d'évaluation, la construction des critères est une étape délicate. Elle nécessite une compréhension du problème posé et une interaction avec les acteurs impliqués dans la prise de décision. Il s'agit d'identifier les enjeux et la nature des conséquences possibles sur l'objet de la décision, c'est à dire les actions considérées. La définition des critères nécessite par la suite une évaluation de la contribution et l'influence de chaque critère dans la décision finale. Ceci se traduit par des pondérations qui sont définies par les acteurs impliqués ou bien obtenus par un processus itératif suite à l'interaction avec les acteurs concernés. Dans le cadre de ce travail, les pondérations ont été définies suite à une interaction avec les acteurs.

Les critères d'évaluation retenus sont classiques et restent conformes aux questions évaluatives énumérées dans les Terme de Références (TdR). Il s'agit des critères relatifs à l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la durabilité.

Le processus de décision multicritère peut être décrit par la figure ci-contre :

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

Figure 2 : Processus de décision multicritère



Source : Réalisé par les auteurs

Fondements théorique de la méthode multicritères d'analyse

Le choix d'une méthodologie d'évaluation dépend de l'approche adoptée lors de la collecte des informations et de la modélisation des faits. Il est donc indispensable de cerner les apports théoriques et empiriques de l'analyse multicritère.

Avant l'émergence d'une logique multicritère, les problèmes de décision se ramenaient en général à l'optimisation d'une fonction économique. Cette approche avait l'avantage de déboucher sur des modèles mathématiques clairement posés mais qui ne reflétaient pas forcément la réalité. C'est alors que les méthodes d'analyse multicritère se sont substituées à l'optimisation. A l'occasion de la conférence de l'Université de Caroline du Sud, la première rencontre scientifique internationale spécialisée dans l'analyse multicritère a été organisée en 1972. Dix ans plus tard, une unité de recherche a été mise en place avec un groupe d'analystes aux centres d'intérêt hétérogènes. Ce fut tout d'abord un climat d'incompréhension qui s'est instauré, du fait de la diversité des origines scientifiques des pionniers de l'analyse multicritère.

Il était difficile de faire accepter de nouvelles approches dans un milieu alors dominé par des postulats prônant la rationalité, l'optimalité et le quantitatif. Le premier courant, fondé sur des principes axiomatiques issus des travaux de Von Neumann et Morgenstern, ne remet pas en question les trois postulats prédominants de cette époque, tandis que le second courant les discrédite totalement. Au-delà des divergences entre les écoles multicritères considérées comme antagonistes, une perspective d'intégration a progressivement été instaurée dans le sens d'une complémentarité plutôt que d'une concurrence injustifiée (Bana-e-Costa [1993]).

Il a fallu disposer d'un ensemble cohérent d'instruments théoriquement bien fondés. Pour Bana-e-Costa, l'émergence de l'aide multicritère à la décision tient à un processus de réflexion méthodologique articulé autour de trois concepts-clés : imbriquer les éléments objectifs et subjectifs, introduire une démarche constructiviste d'apprentissage et instaurer une interactivité entre les parties impliquées dans la décision.

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

Ces trois principes offrent à l'utilisateur davantage de finesse et de subtilité dans la définition du système de représentation et l'agrégation des indicateurs.

Par ailleurs, le choix de la méthode dépend des moyens techniques de l'évaluateur et du budget du décideur. Il dépend aussi de la qualité et de la quantité des informations disponibles, du type de résultat souhaité. En outre, l'expérience de l'évaluateur tout autant que les connaissances éventuelles du décideur en matière d'analyse multicritère sont déterminantes.

<< Adopter l'optique multicritère, en matière de décision, c'est avant tout prendre ses distances vis-à-vis de l'optimisation pour rejoindre l'aide à la décision. Mais c'est surtout la critique de l'optimisation qui est importante. Elle est à l'origine de l'optique multicritère » (Scharlig [1985], p. 15).

Les bases de l'analyse multicritère sont inspirées des méthodes d'optimisation et plus précisément de leur critique. En effet, ces méthodes permettaient de traiter uniquement les problèmes qu'il était possible d'isoler de leur contexte. A la fin des années soixante et après une période d'hégémonie de quinze ans, la recherche opérationnelle a essuyé une vague d'échecs (Bouyssou [2003]).

Il apparaît clairement que les questions auxquelles est confronté un décideur, qu'il soit à la tête d'une structure microéconomique ou d'un Etat, ne se cantonnent pas à la recherche de solutions optimales. L'aide à la décision ne se limite pas à dissoudre un problème dans son environnement mais doit permettre de s'adapter à celui-ci. L'objectif final est d'atteindre une solution acceptable ou réalisable, compte tenu de cet environnement et des possibilités qu'il offre. La démarche méthodologique adoptée pour ce faire doit allier les aspects qualitatifs et quantitatifs des critères introduits dans le système de représentation.

Ainsi, l'aide à la décision est le choix de celui qui, prenant appui sur des modèles clairement explicités mais non nécessairement complètement

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES (CONTRELEC)

formalisés, aide à obtenir des éléments de réponse aux questions que se pose un décideur dans un processus de décision, éléments concourant à éclairer la décision et normalement à recommander, ou simplement à favoriser, un comportement de nature à accroître la cohérence entre l'évolution du processus d'une part, les objectifs et le système de valeurs au service desquels cet intervenant se trouve placé d'autre part » (Roy [1993], p. 21).

En d'autres termes, il s'agit de favoriser la mise en cohérence du processus décisionnel avec les objectifs et préférences du décideur, en s'appuyant sur un corpus de théories, de concepts (critères, actions, profils) et de procédures (sélection, affectation, classement).

Il s'agit aussi d'un processus interactif où l'évaluateur et le décideur ne cherchent pas à dégager une solution idéale. Ils tentent d'intégrer ce processus et d'être aussi utiles que possible en restant ouverts à la critique et aux remises en question. C'est une démarche de coordination entre le processus d'évaluation et les objectifs fixés, sans pour autant chercher une vérité absolue, une solution optimale, et encore moins une réponse définitive à un problème. Il est plutôt question d'acquérir un moyen d'avancer dans le processus de décision, un moyen d'assister le décideur et de l'aider à apporter des éléments de réponse aux problématiques posées. Dans ce sens, l'agrégation multicritère permet d'élaborer, à partir de données, des indicateurs directement utilisables dans la prise de décision.

Les hypothèses et les critères sur lesquels il s'appuie doivent permettre de traduire, comprendre et évaluer les conséquences des alternatives proposées au décideur.

6.2 Définitions de quelques concepts de base

- **Action**

L'aide à la décision multicritère s'intéresse au choix parmi un nombre fini d'actions possibles (projet, investissement, décision, solution, plan, variante, candidat...) pour atteindre un objectif. Dans le cas de la présente évaluation, les actions sont les missions assignées à CONTRELEC soit, le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension (A1), le contrôle sur demande des installations électriques

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES
(CONTRELEC)**

intérieures déjà mises sous tension (A2), d'effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment (A3), d'élaborer et mettre en œuvre toutes études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures (A4), et le contrôle des installations électriques intérieures pour les Immeubles de Grande Hauteur, des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Unités Industrielles (UI) et pour les établissements classés dangereux, (A5). En somme, 05 actions ont été prises en compte dans le cadre de ce modèle multicritère.

- **Critère**

Un critère est une fonction définie sur l'ensemble des actions représentant les préférences de l'utilisateur. Les critères retenus dans le cadre de cette évaluation conformément aux TdR sont ceux de la pertinence/cohérence (C1), de l'efficacité (C2), de la durabilité (C3) et de l'efficience (C4) et de l'effet (C5) du projet.

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

• **Variables**

Dans le cadre de l'évaluation d'une intervention par la méthode multicritère d'évaluation, il existe des variables classiques qui permettent d'établir la validité ou non des critères. Les variables retenues dans le cadre de notre évaluation et qui permettront d'établir la table de décision sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Présentation des variables

CRITERES	VARIABLES
Pertinence	Niveau de satisfaction par rapport aux missions de CONTRELEC
	Appréciations des attentes par rapport aux missions
	Objectifs visés par les interventions et amélioration des rendements
	Interventions réelles et besoins réels
	Attentes réelles de CONTRELEC
Efficacité	Atteintes des résultats planifiés
	Accès aux résultats et services fournis par CONTRELEC
	Utilisation des résultats ou services obtenus
	Existence de facteurs externes susceptibles d'influencer les résultats
Efficience	Mise à disposition des ressources à temps
	Coût de réalisation des activités par rapport au coût initial prévu
	Transparence dans la gestion des ressources et réalisation de monitoring régulier
Durabilité	Prise en charge des actions de CONTRELEC sur ressources propres
	Intégration des appuis de CONTRELEC dans le fonctionnement du dispositif institutionnel
	Capacité d'assurer la relève une fois les appuis terminés
	Capacité de prise en charge des acquis par des ressources humaines qualifiées
Effet	Incidence directe des interventions sur la population
	Incidence indirecte des interventions sur la population
	Existence de facteurs extérieurs pour empêcher les incidences
	Possibilité d'anticiper les incidences mais avec une marge d'incertitude

Source : Réalisé par les consultants

• **Poids**

Le poids mesure l'importance d'un critère par rapport aux autres, du point de vue du décideur. Les poids sont fonction du nombre de variables

permettant d'apprécier le critère. La somme des poids des variables est égale à l'unité (la somme des poids = 1).

- **Somme pondérée**

La méthode de la somme pondérée est connue de par son accessibilité mathématique.

6.3 Formulation mathématique

- **Données de départ**

- ✓ m actions $A_1, A_2, A_3 \dots A_m$;
- ✓ n critères $C_1, C_2, C_3 \dots C_n$;
- ✓ Vecteur poids $(W_1, W_2, \dots W_n)$ et $W_j > 0$;
- ✓ $a_{ij} = U_j(A_i)$, fonction d'utilité cardinale quotient. Ces données représentent les performances de chaque action sur chacun des critères.

- **Transformation des données**

- ✓ Normalisation de tous les a_{ij} afin de conserver la proportionnalité entre les valeurs ;
- ✓ Normalisation des poids (la somme des poids = 1) ;
- ✓ Mise en œuvre de la méthode Somme pondérée.

Donc un critère unique pour toute action i

$$R(a_i) = \sum_{j=1}^n w_j a_{ij} \quad \forall i \in [1, m]$$

- **Interprétation des résultats**

- ✓ Lorsque le résultat est supérieur à 0,5, le critère est validé ;
- ✓ Lorsque le résultat est inférieur à 0,5, le critère n'est pas validé ;
- ✓ Lorsque le résultat est égal à 0,5, le critère est moyennement validé.

- **Nombre de variables par critère**

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Tableau 13 : Nombre de variables par critère

CRITERE	NOMBRE DE VARIABLES
Pertinence	5
Efficacité	4
Durabilité	3
Efficienc	4
Effet	4
Ensemble	20

Source : CAPES, 2018

7. Quelques limites de la méthode multicritère d'évaluation

Comme toute méthode, celle utilisée dans le cadre de cette évaluation globale présente des limites dont quelques-unes sont évoquées dans cette section. Il s'agit des limites essentiellement liées à la pondération.

En effet, l'interprétation des poids n'est pas claire car ils intègrent à la fois la notion d'importance relative des critères et un facteur de normalisation des échelles des critères. D'autre part, de très légères variations sur les valeurs des poids peuvent conduire à des résultats radicalement différents. Toutefois, la méthode reste très robuste et adaptée au type d'évaluation objet de cette mission.

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)

SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE

BUREAU DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'ANALYSE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

**ÉVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE
DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

TERMES DE REFERENCE

Août 2017

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Face à la multiplication des accidents d'origine électrique, l'Etat béninois a institué par Décret n°98-10 du 15 janvier 1998 sur toute l'étendue du territoire national, le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant première mise sous tension, et a confié à CONTRELEC la mission de procéder à ces opérations de contrôle. Dix ans plus tard, et par décret n°2008-629 du 02 octobre 2008, CONTRELEC a été transformée en une Agence, avec le statut d'établissement public à caractère scientifique et technique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

L'Agence de contrôle des installations électriques intérieures (CONTRELEC) a été créée non seulement pour prendre en charge cette mission, mais aussi pour réaliser, sur demande, des expertises pour les installations électriques intérieures déjà mises sous tension.

Cette décision du Bénin, à l'instar de la France, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de bien d'autres pays africains, devrait permettre d'améliorer la qualité des installations électriques intérieures dans les ménages et les entreprises, et d'assainir le marché du matériel électrique afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Mais, plusieurs plaintes émanant des abonnés de la Société Béninoise d'Énergie Électrique font état de ce que ce contrôle obligatoire n'est pas toujours effectué ou l'est souvent avec retard. On note en effet une augmentation des incidents ou dommages électriques et des consommations électriques galopantes, avec pour principales causes le non-respect des règles et des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures ainsi que l'utilisation de matériels d'installations électriques intérieures non conformes aux normes internationales.

Dans le cadre de l'examen en Conseil des Ministres du projet de décret portant approbation du budget exercice 2015 de CONTRELEC et au regard de ce diagnostic, il a été demandé à l'ex-Direction Générale de l'Évaluation, de procéder à une évaluation globale de sa performance (Cf. Relevé n°02 du 12 février 2015/Affaire n°32/15).

Par ailleurs, les enjeux relatifs à la résolution des causes sus indiquées sont encore plus importants avec l'adoption du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), où l'énergie s'inscrit au rang des secteurs stratégiques de relance économique (cf. axe stratégique 4 du PAG), et le Gouvernement affiche sa volonté de moderniser et d'étendre l'ensemble du réseau électrique à travers des investissements publics et privés massifs dont quatre projets phares.

Dans cette perspective, CONTRELEC doit être plus à même d'assurer le contrôle des

installations électriques intérieures tant au niveau des unités de production qu'au niveau des ménages abonnés au réseau électrique conventionnel, d'où la nécessité d'une évaluation de sa performance actuelle, pour permettre au Gouvernement de prendre des mesures diligentes aux fins de lui permettre d'assurer convenablement sa mission au regard des objectifs définis dans le PAG.

C'est en exécution de l'instruction du Conseil des Ministres et se fondant sur la nécessité d'apporter des solutions durables aux plaintes récurrentes des abonnés du réseau électrique que le Secrétariat Général de la Présidence de la République, à travers le Bureau de l'Évaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale, envisage de réaliser l'évaluation globale de la performance de CONTRELEC.

Les présents termes de référence décrivent explicitement les services qui seront fournis par un consultant dans le cadre de cette évaluation.

II. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

II.1. Objectif général

L'objectif de la présente mission est d'évaluer l'intervention de CONTRELEC et d'en apprécier la performance globale. Il s'agit de tirer les enseignements des interventions de la structure pour l'amélioration des actions futures.

II.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- faire un diagnostic institutionnel et opérationnel de CONTRELEC ;
- faire un état des lieux des différentes interventions (politiques, stratégies, projets et programmes) de CONTRELEC depuis sa création ;
- apprécier la pertinence, la cohérence et la qualité des interventions de CONTRELEC ;
- faire un bilan analytique des résultats atteints en lien avec les objectifs assignés et les ressources allouées à CONTRELEC ;
- identifier les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des axes d'intervention de CONTRELEC ;
- mesurer les effets des interventions réalisées ;
- formuler des recommandations en vue de l'amélioration de la performance globale de CONTRELEC ;

- proposer une stratégie de pérennisation des expériences réussies.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- un diagnostic institutionnel et opérationnel de CONTRELEC est réalisé ;
- un état des lieux des différentes interventions (politiques, stratégies, projets et programmes) de CONTRELEC depuis sa création est réalisé ;
- la pertinence, la cohérence et la qualité des interventions de CONTRELEC sont appréciées ;
- un bilan analytique des résultats atteints en lien avec les objectifs assignés et les ressources allouées à CONTRELEC est réalisé ;
- les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des axes d'intervention de CONTRELEC sont identifiés ;
- les effets de la mise en œuvre des interventions sont mesurés ;
- les liens de causalité entre les résultats obtenus et les moyens déployés pour l'accomplissement de la mission de CONTRELEC sont clairement établis ;
- des recommandations en vue de l'amélioration de la performance globale de CONTRELEC sont formulées ;
- des stratégies de pérennisation des expériences réussies sont proposées.

IV. PORTÉE DE L'EVALUATION

La performance globale de CONTRELEC sera appréciée à travers les critères ci-après : la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la pérennité. Les principales questions évaluatives auxquelles des réponses devront être apportées se présentent ainsi qu'il suit :

IV.1. Cohérence

- Comment CONTRELEC arrive-t-elle à répondre de manière adéquate aux enjeux de sécurité des installations électriques intérieures ?
- Dans quelle mesure les interventions de CONTRELEC sont-elles en cohérence avec la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) ?

IV.2. Pertinence

- Quelle est la pertinence des choix opérés par CONTRELEC en lien avec les normes et standards internationaux en matière d'installations électriques intérieures ?

- Dans quelle mesure les stratégies définies par CONTRELEC sont-elles appropriées au regard du besoin général de sécurité des installations électriques intérieures au Bénin ?
- Les résultats planifiés sont-ils en adéquation avec les objectifs visés ?

IV.3. Effets

- Quels sont les effets de la mise en œuvre des interventions effectuées par CONTRELEC ?

IV.4. Efficacité

- Les objectifs planifiés ont-ils été atteints ?
- Quel est l'écart entre les effets obtenus et ceux planifiés ?
- Dans quelle mesure les résultats obtenus contribuent-ils aux objectifs nationaux en matière de sécurité des installations électriques intérieures ?
- Quels sont les facteurs qui ont entravé ou favorisé l'atteinte des résultats ?
- Quelles sont les opportunités qui ont été saisies pour améliorer la mise en œuvre des actions en matière de sécurité des installations électriques ?

IV.5. Efficience

- Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines disponibles a-t-elle été judicieuse pour l'atteinte des objectifs ?
- Quels sont les facteurs de gestion qui ont défavorisé ou contribué à l'efficience de la gestion de CONTRELEC ?

IV.6. Durabilité/pérennité

- Dans quelle mesure les actions de CONTRELEC se maintiennent-elles dans le temps ? Les acquis sont-ils pérennisés par les différents acteurs ?
- Quels sont les facteurs de pérennisation des acquis ?
- Quelles sont les expériences réussies de CONTRELEC ?
- Quels sont les mécanismes de pérennisation de ces expériences ?

V. ETAPES DU PROCESSUS EVALUATIF

La présente évaluation se fera suivant une approche participative intégrant toutes les parties prenantes. Elle se déroulera suivant les grandes étapes ci-après :

- le recrutement d'un consultant pour réaliser l'étude, par appel d'offres national ;

- la réunion de cadrage entre le consultant et l'instance d'évaluation ;
- le dépôt du référentiel de l'évaluation par le consultant et son examen par l'instance d'évaluation ;
- le dépôt du rapport préliminaire ;
- l'examen du rapport préliminaire par l'instance d'évaluation ;
- l'examen du rapport provisoire par l'ensemble des parties prenantes ;
- le dépôt du rapport définitif.

VI. PRINCIPAUX LIVRABLES DE LA MISSION

Il est attendu de la présente mission les livrables ci-après :

- un protocole de méthodologie d'évaluation détaillée de la mission y compris le chronogramme, un plan de collecte et d'analyse des données, les outils d'évaluation validés par le comité de pilotage ;
- un rapport préliminaire à soumettre à l'examen de l'instance d'évaluation ;
- un rapport provisoire de l'évaluation prenant en compte les observations de l'instance d'évaluation ;
- un rapport définitif assorti d'un résumé exécutif, respectant le format décrit dans le guide méthodologique national d'évaluation ;
- une fiche de synthèse du rapport de l'évaluation élaborée suivant le canevas retenu par le BEPPAAG.

VII. GESTION DU PROCESSUS ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

VII.1. Profils, rôles et responsabilités du consultant

La mission d'évaluation sera effectuée par un cabinet d'études dont les membres devront avoir les profils ci-après.

- **Un Spécialiste en évaluation** ayant une bonne expérience et une parfaite connaissance des questions de planification des politiques et programmes. Il doit justifier d'au moins dix années d'expériences dans la réalisation d'études et d'évaluations. Il est le chef de mission et sera responsable devant le BEPPAAG de la réalisation des activités relatives à toutes les étapes de l'évaluation, de la conception méthodologique à la présentation des résultats au cours des ateliers en passant par la collecte de données et la rédaction du rapport. Il devra rendre

compte périodiquement de l'évolution du travail au comité de pilotage. Il se portera garant de la qualité des produits attendus.

- Un **Ingénieur Electricien** spécialiste des questions de sécurité des installations électriques intérieures, ayant au moins dix ans d'expériences professionnelles et ayant conduit au moins trois (03) missions similaires. Il doit également avoir une bonne connaissance du cadre juridique et institutionnel du sous-secteur de l'électricité au Bénin.

L'Ingénieur Electricien travaillera sous la supervision du chef de mission. Il facilitera les contacts avec les acteurs nationaux et sera chargé de la collecte et de l'exploitation des données et autres documents existants ainsi que de l'élaboration des outils.

VII.2. Pilotage

Le pilotage de cette mission sera assuré par une instance d'évaluation dont la mission et la composition seront précisées dans une note de service du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, suivant les directives du guide méthodologique national d'évaluation.

VII.3. Obligations de l'Administration

L'Administration, notamment CONTRELEC, facilitera au consultant l'accès à la documentation existante, aux structures, aux personnes et aux informations dont il aura besoin pour réaliser au mieux toutes les prestations contenues dans son mandat.

Le BEPPAAG assure l'encadrement technique et méthodologique ainsi que l'assurance qualité de l'évaluation.

VII.4. Obligation du consultant

Le consultant s'engage à accomplir la présente mission conformément aux normes et standards contenus dans la Charte de l'évaluation et le guide méthodologique national d'évaluation.

Les données collectées dans le cadre de la présente évaluation seront strictement utilisées par le consultant pour des besoins de la mission. Elles seront transmises au BEPPAAG dans un format numérique qui sera convenu de commun accord.

Les rapports seront rédigés en langue française. Le Cabinet/Consultant déposera dix (10) exemplaires et une copie numérique de tous les produits de la mission au BEPPAAG.

VIII. DUREE DE MISSION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La durée de réalisation de l'étude sera de **trois mois, soit 90 jours** calendaires.

Les modalités de paiement des honoraires seront précisées dans le contrat du consultant.

IX. BUDGET ESTIMATIF

Les ressources nécessaires à l'évaluation de la performance globale CONTRELEC sont prises en charge par le Budget National.

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

X. CHRONOGRAMME INDICATIF DE LA MISSION

ETAPES	RESPONSABLES	S ₁	S ₂	S ₃	S ₄	S ₅	S ₆	S ₇	S ₈	S ₉	S ₁₀	S ₁₂	S ₁₃
Réunion de cadrage avec le consultant et le Comité de Pilotage	Consultant BEPPAAG Instance d'évaluation												
Dépôt du référentiel de l'évaluation- Examen par le comité de pilotage	Consultant BEPPAAG												
Collecte documentaire/Travaux de terrain	Consultant												
Rédaction du rapport préliminaire	Consultant												
Réunion d'examen du rapport préliminaire	BEPPAAG Instance d'évaluation												
Prise en compte des observations et dépôt du rapport provisoire	Consultant												
Atelier de validation nationale	BEPPAAG												
Prise en compte des observations et dépôt du rapport final	Consultant												

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité – Justice - Travail

=====

**BUREAU DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'ANALYSE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE**

=====

DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE

=====

**AGENCE DE CONTROLE DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
INTERIEURES**

**CABINET PLURI-EXPERTISE
D'ETUDE ET DE SONDAGES
(CaPES)**

=====

**GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'EVALUATION GLOBALE DE LA
PERFORMANCE DE L'AGENCE DE CONTRÔLE DES
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)**

QUESTIONNAIRE EVALUATIF

Février, 2018

QUESTIONNAIRE

I -Identification

Date de l'entretien:

Q1.1.Nom de la structure :.....

Q1.2 Nom du répondant :.....

Q1.3 Qualité du répondant

II CONNAISSANCE DU CONTRELEC

Q2.1 Connaissez-vous CONTRELEC ?

1= Oui ; 2= Non

Q2.2 Si Connaissez-vous les objectifs visés à la création de CONTRELEC ?

1= Oui ; 2= Non

Q2.3 Connaissez-vous les dispositions du contrôle obligatoire des installations électriques en République du Bénin ?

1= Oui ; 2= Non

Q2.4 Connaissez-vous les dispositions du contrôle obligatoire périodiques des installations électriques intérieures des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public et des unités industrielles en République du Bénin ?

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

1= Oui ; 2= Non

Q2.5 Savez-vous qu'il existe des textes régissant la certification des plans et schémas électriques des immeubles et unités industrielles en République du Bénin ?

1= Oui ; 2= Non

Q2.6 Connaissez-vous des bureaux d'études du secteur de l'électricité pour la vérification et l'approbation des plans et schéma électriques en République du Bénin ?

1= Oui ; 2= Non

Q2.7 Connaissez-vous des groupements professionnels dans le secteur de l'électricité en République du Bénin ?

1= Oui ; 2= Non

III MISSION DU CONTRELEC

Rappel des MISSIONS

- 1- Effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension ;
- 2- Effectuer sur demande le contrôle des installations électriques intérieures déjà mises sous tension ;
- 3- Effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment ;
- 4- Elaborer et mettre en œuvre toutes études et actions en vue du respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures ;
- 5- Effectuer le contrôle des installations électriques intérieures pour les Immeubles de Grande Hauteur, des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Unités Industrielles (UI) et pour les établissements classés dangereux.

3.1. Pertinence

Q3.1.1 Etes-vous satisfait des missions assignées à CONTRELEC ?

1= Oui ; 2= Non

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Q3.1.2 Les contenus des missions de CONTRELEC tels que définis par les textes ont-ils comblé vos attentes (ressources, activités, résultats)?

1= Oui ; 2= Non

Q3.1.3 Pensez-vous que les objectifs visés à la création de CONTRELEC contribueraient à améliorer durablement la sécurité électrique des bâtiments au Bénin ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.1.4 Les interventions de CONTRELEC sur le terrain répondent-ils au besoin de la population dans ce domaine ?

1= Oui ; 2= Non

3.2. Efficacité

Q3.2.1 Tous les résultats planifiés (résultats attendus des missions) dans le cadre de la création de CONTRELEC ont-ils été atteints ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.2.2 Les résultats et services fournis dans le cadre des interventions de CONTRELEC sont-ils utiles à la population ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.2.3 Les résultats ou services planifiés dans le cadre de CONTRELEC sont-ils vraiment indispensables à la population ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.2.4 Pensez-vous qu'il existe des facteurs externes susceptibles d'influencer les résultats ?

1= Oui ; 2= Non

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Q3.2.5 Si oui, les dispositions sont-elles prises pour permettre à CONTRELEC de s'y adapter éventuellement en cas de survenance de ces événements ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.2.6 Dans quelle mesure les effets positifs non planifié ont-ils influencé la production des résultats et services obtenus ?

1= Totalement ; 2= Partiellement ; 3= Aucune mesure

3.3. EFFICIENCE

Q3.3.1 d'où proviennent les ressources de CONTRELEC ?

Clients Etat Autres (à préciser)

Q3.3.2 Les interventions de CONTRELEC sont-elles fournies aux coûts prévus (éventuellement à moindre coût) ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.3.3 Les moyens et les ressources prévus pour faire fonctionner CONTRELEC sont-ils mis à disposition dans les délais souhaités pour une meilleure exécution des activités ?

1= Oui ; 2= Non ; 3= Ne sais pas

Q3.3.4 Pensez-vous que les ressources de CONTRELEC sont gérées de manière suffisamment transparente afin d'assurer un accès équitable et durable à tous les bénéficiaires ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.3.5 Les ressources de CONTRELEC sont-elles souvent mobilisées comme prévu ?

1= Oui ; 2= Non

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Q3.3.6 Les activités font-elles l'objet d'un monitoring régulier?

1= Oui ; 2= Non

Q3.3.7 Comment qualifiez-vous globalement les résultats obtenus dans le cadre des interventions de CONTRELEC à ce jour ?

1= Très bon ; 2= Bon ; 3= Moyen ; 4= Pas du tout satisfaisant

3.4. Durabilité

Q3.4.1 Les services fournis par CONTRELEC ont-ils un coût (temps, moyens, ressources humaines) abordable pour les bénéficiaires que vous êtes ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.4.2 Etes-vous capable en tant que bénéficiaire de subvenir aux coûts (temps, moyens, ressources humaines) qu'induirait le bénéfice des services de CONTRELEC ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.4.3 Les appuis nécessaires aux fonctionnements de CONTRELEC sont-ils intégrés dans le dispositif institutionnel du Ministère de l'Énergie ?

1= Oui ; 2= Non

Q3.4.4 Le personnel de CONTRELEC est-il formé de manière adéquate pour assurer la qualité du service dans le temps (qualité technique, financière et administrative) ?

1= Oui ; 2= Non

**EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)**

Q3.4.5 Le CONTRELEC dispose-t-il des ressources humaines qualifiées aptes à prendre en charge les nouveaux défis énergétiques (énergies renouvelables, nouvelles normes internationales, etc.....?)

1= Oui ; 2= Non

3.5. Durabilité

Q3.5.1 : pensez-vous qu'il peut y avoir des Incidences directes des interventions sur la population

1= Oui ; 2= Non

Q3.5.1 : Existe-t-il de facteurs extérieurs pour empêcher les incidences

1= Oui ; 2= Non

Q3.5.1 : Existe-t-il des Possibilité d'anticiper les incidences mais avec une marge d'incertitude

1= Oui ; 2= Non

**Iv Difficultés rencontrées dans LE PROCESSUS DE MIS EN ŒUVRE DES
MISSIONS DU CONTRELEC**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE L'AGENCE DE
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTERIEURES
(CONTRELEC)

V RECOMMANDATIONS

Quelles sont vos recommandations de façon générale pour améliorer les performances de CONTRELEC

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

MERCI